

**ID de l'acte :** 038-21380229100012-  
20201221-41205-DE-1-1 (32)

**Accusé réception en préfecture le :** 23  
décembre 2020 (32)

## Délibération du conseil municipal

|   |  |
|---|--|
| Délibération n°2020-12-21-16  | L'an deux mille vingt, le 21 décembre, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire en visioconférence Teams, sous la présidence de Monsieur Philippe CARDIN.  |
| Nombre de conseillers :   | <b>Date de la convocation :</b> le 15 décembre 2020  |
| En exercice :   | 33   |
| Présents :  | 32   |
| Votants :   | 33   |
| Délibération adoptée à la majorité par 26 voix pour et 0 voix contre. | <b>Présent(s) :</b> MM. Mmes Marie-Odile NOVELLI, Joëlle HOURS, Antoine JAMMES, Mélina HERENGER, Christel REFOUR, Christophe BATAILH, Noémie DELIN, Aude DUBRULLE, Pierre GUERIN, Stéphane MAIRE, Ilyès POURRET, Pascal OLIVIERI, Francis PILLOT, Isabelle MALZY, Mathieu COLLET, Antoine NAILLON, Michel ORLHAC, Dominique PERNOT, Marien BRAULT, Céline BECKER-GANDIT, Jean-Baptiste CAILLET, Sylvie CHARLETY, Véronique CLERC, Jean-Pierre DESBENOIT, Christine ELISE, Colette FRANCOIS, Melvin GIBSON, Amandine CHAPARD, Leïla GADDAS, Catherine SABONNADIÈRE, Yuthi YEM, Philippe CARDIN. |
| Abstention(s) : 7   | <b>Absent(s) :</b> MM. Mmes  |
|   | <b>Pouvoir(s) :</b> MM. Mmes Henri BIRON à Noémie DELIN  |
|   | <b>Secrétaire de la séance :</b> Amandine Chapard  |

### Objet: Création d'une Commission Extra Municipale - CEM

En dehors des commissions municipales, le conseil municipal peut créer d'autres structures, dénommées comités consultatifs, dont le cadre juridique est porté aux dispositions de l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*« Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.*

*Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.*

*Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.*

*Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils*

*peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués. »*

Dans ce cadre, le conseil municipal de Meylan souhaite affirmer sa volonté politique de créer un outil propre à organiser une véritable démocratie participative destiné à associer les citoyens et les associations locales à la vie de la commune, à favoriser leur dialogue avec les élus, et à faire appel à l'expertise d'usage de la société civile meylanaise.

C'est dans cet objectif qu'il est proposé la création d'une commission extra-municipale destinée à rendre les meylanais acteurs d'une politique sur le thème : « Une CEM pour construire ensemble ».

Le périmètre d'intervention de cette CEM sera constitué de **l'aménagement urbain**, dans son acception la plus large, c'est-à-dire en y incluant l'urbanisme, l'environnement, les mobilités et le développement durable.

La CEM sera créée pour la durée du mandat municipal en cours, avec la particularité d'une phase d'expérimentation de 2 ans, à l'issue de laquelle il sera procédé à une évaluation de son fonctionnement pour y apporter, si nécessaire les modifications d'organisation qui s'imposeraient.

Le rôle de cette CEM sera de constituer une force constructive de proposition pour les élus, de rendre des avis, tout en étant un laboratoire d'idées innovantes, mais également une instance de vigilance sur la vie de la collectivité.

La diversité des membres qui la composeront sera le gage d'une collaboration efficiente, dans les valeurs de respect, d'écoute, de bienveillance et de convivialité, mais également dans l'engagement et la contribution de chacun d'eux.

La CEM aura un rôle consultatif, la décision finale relevant du choix du conseil municipal qui demeure seul habilité, sur proposition du Maire, à prendre les décisions au regard de l'ensemble des aspects de la gestion de la commune.

Les avis de la CEM seront rendus indépendamment de ceux des élus.

Une charte fixera le détail des modalités de fonctionnement de la CEM auxquelles seront soumis l'ensemble de ses membres.

La CEM sera composée d'un collège d'élus du conseil municipal et de personnalités représentant les courants politiques représentés aux dernières élections municipales, d'un collège représentant les associations locales et d'un collège représentant la société civile. Chaque collège présentant la particularité de représenter la diversité (homme/femme, âge, CSP, centres d'intérêt ...)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir la composition de la CEM ainsi :

- 3 élus titulaires de la majorité municipale et leurs suppléants en nombre égal
- 1 élu titulaire issu de la minorité « Sincèrement Meylan » et son suppléant
- 1 représentant du courant politique « Pour Meylan » et son suppléant
- 1 représentant du courant politique « Meylan demain » et son suppléant
- 10 représentants des associations meylanaises et leurs représentants suppléants en nombre égal (unions de quartier, monde économique, Horizons, parents d'élèves, représentants de personnes en situation de handicap...)
- 7 membres de la société civile et leurs suppléants en nombre égal, désignés après audition par une commission mixte Elus majorité/minorité et Associations

Afin d'assurer un bon fonctionnement entre la CEM, les élus et les services, un bureau de la CEM sera mis en place.

Il sera composé :

- Du Président de la CEM
- De l'élu titulaire représentant la minorité
- De deux représentants du collège associations
- D'un représentant de la société civile.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE** la création d'une Commission extra-municipale - CEM dont le périmètre d'intervention sera constitué de l'aménagement urbain, incluant l'urbanisme, l'environnement, les mobilités et le développement durable

**ADOpte** sa constitution en 3 collèges, selon la composition suivante :

1<sup>er</sup> collège :

- 3 élus titulaires de la majorité municipale et leurs suppléants en nombre égal
- 1 élu titulaire issu de la minorité « Sincèrement Meylan » et son suppléant
- 1 représentant titulaire issu du courant politique « Pour Meylan » et son suppléant
- 1 représentant titulaire issu du courant politique « Meylan demain » et son suppléant

Deuxième collège :

- 10 représentants des associations meylanaises et leurs représentants suppléants en nombre égal

Troisième collège :

- 7 membres de la société civile, et leurs suppléants en nombre égal, désignés après audition par une commission mixte Elus majorité/minorité/associations,

**LUI CONFIE** l'exercice des missions et des objectifs précédemment énoncés, selon les règles de fonctionnement précitées et complétées par une charte.

Je soussigné, Philippe Cardin, Maire de la commune de Meylan, certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte

Fait à Meylan, le  
Le Maire,  
Philippe Cardin

## **Charte de fonctionnement Commission Extra-Municipale de la Ville de Meylan**

### **Préambule**

Le Conseil Municipal délègue aux membres de la CEM la rédaction de la charte de fonctionnement, qui complète la délibération votée par le Conseil Municipal le 21 décembre 2020. Cette charte est destinée à décrire le mode de fonctionnement de cette instance consultative et fait office de règlement intérieur. Cette charte de fonctionnement doit garantir dans la mesure du possible le bon fonctionnement des plénières, du Bureau et des groupes de travail. Elle pourra être revue tous les 6 mois, si nécessaire, suite aux propositions des membres de la plénière de la CEM; les propositions seront soumises au vote.

*(voir Annexe 3 : Délibération du conseil municipal du 21 décembre 2020)*

### **Mission**

La Commission Extra-Municipale (CEM) a pour mission première d'être une force constructive de propositions pour les élus.

**Cette commission rend des avis sur les politiques que la Ville souhaite mettre en place.** Dans ce cadre, elle est amenée à proposer des méthodes d'évaluation de ces politiques.

**Laboratoire d'idées innovantes et instance de vigilance, elle est amenée à faire des propositions aux élus.**

Elle a également un rôle d'animation du débat public et la mission de **faciliter l'appropriation citoyenne des projets et des thèmes de son périmètre**. Pour cela, elle assure un lien avec les habitants, pour informer des travaux en cours, susciter l'expression de leurs avis, les recueillir sur certains projets ou thématiques, et pour donner la possibilité à chaque citoyen de proposer des sujets à traiter. La Commission Extra-Municipale a aussi un rôle pédagogique sur les thèmes de son périmètre.

Elle met enfin en place **un dispositif d'auto-évaluation** afin d'améliorer son fonctionnement.

*(voir Annexe 2 : Grille d'auto-évaluation du fonctionnement de la CEM)*

## Périmètre

Le périmètre d'intervention de la CEM est **l'aménagement urbain dans toutes ses acceptions : urbanisme, mobilité, environnement et vivre ensemble.**

## Composition

La commission est présidée par un adjoint désigné par le Maire.

Elle est composée de trois collèges :

- un collège politique : six titulaires (et six suppléants) ;
- un collège associatif : dix titulaires (et dix suppléants) ;
- un collège citoyen : dix titulaires (et six remplaçants).

Règles de suppléances

- collège politique : le suppléant siège en plénière en cas d'absence du titulaire ; les suppléants sont invités aux plénières en tant qu'observateurs.
- collège associations : les deux représentants - titulaire et suppléant - de chaque association peuvent siéger aux plénières. En cas de vote, chaque association dispose d'un seul droit de vote ;
- collège citoyen : les membres du collège citoyen n'ont pas de suppléants.

Règles suite à la démission de l'un des membres du collège citoyen

- collège citoyens : les personnes remplaçantes sont en "liste d'attente". Dans le cas où un titulaire viendrait à démissionner, le Président fera appel à un des six remplaçants, après avis du Bureau, pour succéder à la personne démissionnaire.

## Saisine et auto-saisine

La CEM est saisie par les élus sur certains dossiers (**saisine**).

Dans la limite de son périmètre d'intervention, la CEM peut également s'auto-saisir et s'emparer de thématiques sur lesquelles elle souhaite porter une réflexion approfondie et faire des propositions au Conseil Municipal (**auto-saisine**).

Le Président de la CEM fera un retour argumenté à la plénière sur l'avis déposé, que ce soit dans le cadre d'une saisine ou d'une auto-saisine.

Un bilan des actions de la CEM sera présenté chaque année en Conseil Municipal.

A l'issue des deux années d'expérimentation, la CEM établira un bilan de cette expérimentation et émettra des propositions d'évolution du fonctionnement de la CEM, pouvant amener les élus à voter une nouvelle délibération.

## Instances

**Le Bureau** est composé du Président, d'un élu de la minorité, d'un maximum de quatre membres issus des autres collèges, dans une recherche de parité et de diversité.

Il se réunit au minimum une fois par mois sur la base d'un ordre du jour validé par le Président.

Ses objectifs :

- Assister le Président dans ses fonctions ;
- Préparer les séances plénières ;
- Proposer les orientations à venir des travaux de la CEM ;
- S'assurer du bon fonctionnement de la liaison avec les services et avec les habitants.

**Les Réunions plénières** se tiennent au minimum tous les deux mois.

Leurs objectifs :

- Créer une culture commune sur les différents aspects de l'aménagement urbain de la commune ;
- Présenter les saisines proposées par les élus et les auto-saisines présentées par des membres de la CEM ;
- Débattre des développements à donner sur les travaux en cours des groupes de travail ;
- Débattre de la planification des travaux proposée par le Bureau ;
- Adopter des contributions et avis à remettre aux élus de la commune ;
- Lancer et valider les groupes de travail.

**Les Groupes de travail** sont constitués à la suite d'une saisine ou d'une auto-saisine.

- Ils sont de deux types : **groupes projet** et **groupes suivi** suivant les caractéristiques du sujet qu'ils traitent. Les groupes projet sont temporaires et leur constitution relève d'un besoin spécifique. Les groupes suivis traitent d'une problématique récurrente : une attention particulière sera portée au renouvellement des membres de ces groupes pour encourager la dynamique de points de vue variés ;
- **L'équipe-cœur d'un groupe de travail** est constituée de membres de la CEM, intéressés par les travaux conduits et issus de collèges différents : titulaires, suppléants ou remplaçants ou candidats non retenus dans le collège citoyens ;
- **Le portage d'un groupe de travail est assuré par un binôme** avec le soutien d'un référent, représentant des services.
- Il est souhaitable de rechercher au sein d'un groupe de travail une mixité de points de vue (avis différents sur le sujet traité, collèges, H/F, âge, quartier)
- **Une équipe étendue peut venir compléter l'équipe-cœur** : elle est ouverte aux habitants désireux de s'investir sur un sujet traité par la CEM, et si nécessaire, à des professionnels experts.

Concernant la constitution des groupes de travail, l'ouverture est la règle. La fiche projet encadrera plus précisément la composition du groupe.

Un appel à candidature est fait en plénière. Il est diffusé avec le compte-rendu de la plénière (pour les membres non titulaires). Il peut également être diffusé vers les habitants via les outils de communication de la commune. Le Président recueille les candidatures et synthétise la composition du groupe de travail lors de la séance plénière suivante.

## Modalités de fonctionnement

Les groupes de travail fonctionnent en mode projet :

- Formalisation du contenu de la saisine / auto-saisine sous forme de **fiche projet** (pour les groupes projets) ou **fiche mission** (pour les groupes suivis) ;
- Revues formelles en plénière : initialisation, statut sur l'avancement, sur des choix éventuels d'orientation et pour adoption finale

(voir Annexe 1 la fiche projet ou fiche mission).

### 1. Une saisine

Pour inscrire une saisine à l'ordre du jour d'une plénière, le Président introduit cette saisine auprès du Bureau avec une première version de la fiche projet ou de la fiche mission. Le Bureau s'assure de la complétude des fiches et vérifie la disponibilité des ressources des services et le cas échéant, la possibilité de faire appel à des ressources extérieures. Il intègre ces demandes dans le programme de travail de la CEM.

Le Président présente ensuite ces nouvelles saisines en plénière et fait un appel à candidature. Une fois le groupe de travail constitué, la fiche est mise à jour et diffusée avec le CR.

Le groupe de travail :

- identifie le binôme en charge de l'animation ;
- définit des critères d'évaluation du projet ;
- transmet régulièrement un point d'avancement au Bureau.
- peut proposer de mettre un point à l'ordre du jour d'une plénière s'il estime nécessaire de débattre d'orientations ;
- à l'issue de ses travaux, il transmet son avis au Bureau afin de pouvoir présenter, débattre et faire adopter cet avis en plénière.

Les groupes de travail « suivi » devront définir des modalités de renouvellement de leurs membres.

### 2. Auto-saisine

Le processus est identique à celui d'une saisine, à la différence de la phase d'initialisation.

Une auto-saisine peut être demandée par un ou plusieurs membres titulaires de la CEM. Dans ce cas, les membres de la CEM qui souhaitent déposer une demande d'auto-saisine la formulent en plénière, où il en sera débattu, puis éventuellement validée officiellement par le Président.

Celui-ci peut décider de refuser ou de différer la prise en compte de cette demande et dans ce cas, il justifie sa décision auprès des membres de la CEM lors de la plénière suivante.

Ensuite, les personnes portant l'auto-saisine rédigent une fiche et la transmettent au Président. Le reste du processus est identique à celui d'une saisine.

### 3. Déroulement d'une plénière

L'ordre du jour est élaboré par le Bureau. Il est validé par le Président qui le transmet aux participants (titulaires et suppléants) huit jours avant la convocation.

Une note de cadrage, qui apporte les compléments d'information nécessaires à la compréhension des éléments qui seront discutés, sera transmise au plus tard cinq jours ouvrés précédant la plénière pour présenter le contexte de la réunion. D'éventuels documents de travail pourront être joints à cette note de cadrage.

Un secrétaire de séance est nommé en début de plénière. Le compte-rendu est rédigé à l'issue de chaque plénière. Après relecture du secrétaire de séance, il est diffusé aux membres de la CEM (titulaires, suppléants), aux remplaçants et candidats non retenus sur la liste citoyenne.

Le compte-rendu est adopté en début de séance plénière suivante.

### 4. Lien avec les habitants

Chaque groupe de travail est libre de définir les modalités par lesquelles il souhaite faire le lien avec les habitants et avec quels moyens (cf. annexe 1 - fiche projet). Ces modalités seront proposées et validées en Bureau.

Les avis et propositions de la CEM, une fois présentés au Conseil municipal, feront l'objet d'une publication.

## **Confidentialité**

L'attention des membres de la commission est attirée sur **la nécessité de faire preuve de discrétion**. Les membres de la CEM doivent faire preuve de discrétion pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Ils ne peuvent être déliés de cette obligation de discrétion que **par décision expresse de l'exécutif municipal**.

En particulier, les projets présentés par les promoteurs sont des documents confidentiels. De même, les travaux liés à la préparation de modifications du PLUi doivent rester confidentiels.

Il est rappelé aux membres de la CEM qu'ils doivent respecter la Réglementation Générale de Protection des Données (RGPD). En outre, tout traitement de données à caractère personnel, c'est-à-

dire toute opération réalisée se rapportant à une personne identifiée ou identifiable doit avoir un but ;il est illégal de recourir au traitement de données à caractère personnel en dehors de ce but.

## **Engagement individuel et collectif**

Les membres de la CEM participent aux travaux dans **une visée d'intérêt commun**.

Le bon fonctionnement (plénière, Bureau, groupes de travail) nécessite que chaque membre ait une participation active et régulière aux travaux de la CEM et fasse preuve d'un comportement constructif et respectueux des autres participants.

Cela implique le respect de quelques règles :

- participer régulièrement aux plénières et s'impliquer dans au moins un groupe de travail au cours de cette période expérimentale de deux ans ;
- développer une posture ouverte et constructive ;
- veiller à ce que chaque prise de parole soit constitutive d'un apport à la réflexion en cours ;
- travailler les conditions d'acceptabilité : éviter de verser dans l'opposition systématique, préférer une reformulation constructive du type : « je suis pour à condition que ».

En parallèle, il est rappelé que **les membres d'un groupe sont coresponsables du bon déroulement des séances**. Ainsi, le groupe veille à :

- l'intégration de tous ses membres ;
- la bonne circulation de la parole ;
- la mise en évidence des accords et désaccords et la recherche du consensus au travers de solutions innovantes.

En cas d'absence prolongée ou de comportement contraire aux règles de comportement énoncées ci-dessus, les responsables de groupe peuvent solliciter le Président de la CEM pour organiser un entretien entre les trois parties. En dernière instance, le Président pourra démettre un membre de la CEM et décider, après avis du Bureau, de son remplacement.

**Chaque membre de la commission extra-municipale s'engage à respecter la présente charte de fonctionnement, en y apposant dans le tableau ci-après sa signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».**

## Collège politique

| <b>NOM</b>                       | <b>Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »</b> |
|----------------------------------|--|
| Antoine JAMMES, Président        |  |
| Marie-Odile NOVELLI, Titulaire   |  |
| Dominique PERNOT, Titulaire      |  |
| Jean-Pierre DESBENOIT, Titulaire |  |
| Francis PILLOT, Titulaire        |  |
| Jean-Marc SEYER, Titulaire       |  |
| Guy TESSERAU, Titulaire          |  |
| Angèle MILADI, Suppléante        |  |
| Anne-Marie BOULLIER, Suppléante  |  |
| Jean-Baptiste CAILLET, Suppléant |  |
| Amandine CHAPARD, Suppléante     |  |
| Marine SEGURA, Suppléante        |  |
| Anne-Laure HUSSON, Suppléante    |  |

## Collège associatif

| <b>NOM</b>   | <b>Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »</b> |
|--|--|
| Frédéric SARRAUT, Titulaire union de quartier Mi-Plaine          |  |
| Jean-Claude FAURIE, Titulaire union de quartier Mi-Plaine        |  |
| Jean-Yves COURCOUX, Titulaire union de quartier Buclos Grand Pré |  |
| François BERAUD, Suppléant union de quartier Buclos Grand Pré    |  |
| Isabelle RIBARD, Titulaire union de quartier Béalières           |  |
| Françoise JOUBERT, Titulaire union de quartier Béalières         |  |
| Denis LAURENT, Suppléant union de quartier Béalières             |  |
| Marie-Louise BARDOULAT, Titulaire union de quartier Haut Meylan  |  |
| Françoise TURRIER, Suppléante union de quartier Haut Meylan      |  |
| Alain GLATIGNY, Suppléant union de quartier Charlaix-Maupertuis  |  |
| François MOREL, Titulaire association Sites et Patrimoine        |  |
| Yves PERRIER, Suppléant association Sites et Patrimoine          |  |
| Claire CHANTERELLE, Titulaire association Inovallée              |  |
| Valérie BERTRAND, Suppléante association Inovallée               |  |

|   |  |
|---|--|
| Georges BRAOUDAKIS, Titulaire Commission<br>Accessibilité       |  |
| Michel PAUME, Titulaire Commission<br>Accessibilité             |  |
| Sylvie GOY, Suppléante Commission<br>Accessibilité              |  |
| Philippe GARNIER, Suppléant Commission<br>Accessibilité         |  |
| Solange LOUIS, Suppléante Commission<br>Accessibilité           |  |
| Emilie GONCALVES, Titulaire association des<br>Parents d'Elèves |  |
| Damien PASSINGE, Suppléant association des<br>Parents d'Elèves  |  |

## Collège habitants

| NOM                 | Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » |
|---------------------|---|
| Viviana DE LA CERDA |   |
| Tiphaine PAFFUMI    |   |
| Julie PANIS         |   |
| Noémie BURCKEL      |   |
| Guillaume AGUSSOL   |   |
| François COUDURIER  |   |
| Philippe BODIGLIO   |   |
| Julien BENHAMOU     |   |
| Philippe DUBOIS     |   |

## Liste des participants à la CEM 2021-2022

### Membres de la plénière et des Groupes de Travail

|            |               |                 |             |
|------------|---------------|-----------------|-------------|
| JAMMES     | Antoine       | MOREL           | François    |
| NOVELLI    | Marie-Odile   | PERRIER         | Yves        |
| PERNOT     | Dominique     | CHANTERELLE     | Claire      |
| DESBENOIT  | Jean-Pierre   | CHAMINADE       | Didier      |
| PILLOT     | Francis       | BRAOUDAKIS      | Georges     |
| SEYER      | Jean-Marc     | PAUME           | Michel      |
| TESSERAU   | Guy           | GOY             | Sylvie      |
| MILADI     | Angèle        | GARNIER         | Philippe    |
| BOULLIER   | Anne-Marie    | LOUIS           | Solange     |
| CAILLET    | Jean-Baptiste | GONCALVES       | Emilie      |
| CHAPARD    | Amandine      | PASSINGE        | Damien      |
| PARMENTIER | Thibault      | DE LA CERDA     | Viviana     |
| SEGURA     | Marine        | PAFFUMI         | Tiphaine    |
| SARRAUT    | Frédéric      | GENOULAZ        | Fanny       |
| FAURIE     | Jean-Claude   | COUDURIER       | François    |
| COURCOUX   | Jean-Yves     | BODIGLIO        | Philippe    |
| BERAUD     | François      | BENHAMOU        | Julien      |
| RIBARD     | Isabelle      | DUBOIS          | Philippe    |
| LAURENT    | Denis         | MINAZIO         | Marzia      |
| JOUBERT    | Françoise     | DENIMAL         | Clément     |
| GLATIGNY   | Alain         | POUPIN          | Patrick     |
| BARDOULAT  | Marie-Louise  | CLEIREC         | Jean-Pierre |
| TURRIER    | Françoise     | DALBAN-MOREYNAS | Loïc        |

## Autres participants aux Groupes de Travail

|            |              |           |               |
|------------|--------------|-----------|---------------|
| RADWAN     | Ewa          | MAYET     | Chantal       |
| PETROUD    | France       | LEJEUNE   | Lionel        |
| VIAL       | Marie-Jeanne | CHAUVEY   | Marie-Valérie |
| TORRES     | Dora         | DALLERIVE | Antoine       |
| RAYNAUD    | Jacques      | LEANG     | Aurélien      |
| MERGER     | Frédéric     | BOUZZINE  | Asmaé         |
| MANZO-KIRE | Françoise    | VEUILLEN  | Jean-Michel   |
| COLLARD    | Jacqueline   | BARRAL    | Sabine        |
| JOANNON    | Jacqueline   | KIENY     | Christophe    |
| BONAITI    | Jean-Pierre  | ECHEVIN   | Martine       |
| ARGAUD     | Muriel       | ENZEST    | David         |
| BERAUD     | Julien       | PINTO     | Maelys        |
| ROQUEPLAN  | Ludivine     | CORVAL    | Anne          |

## Commission Extra-Municipale

### **Avis sur le Modification n°1 du PLUi**

*Approuvé en plénière le 14 septembre 2021*

Ce projet d'avis a été rédigé sur la base de la Notice Explicative de la procédure de modification n°1 du PLUi, décrivant le détail des modifications envisagées, et du livret communal de Meylan.

Un avis plus complet et plus détaillé pourra être rédigé par la CEM en vue de l'enquête publique sur la base de l'ensemble des documents qui lui seront fournis (voir liste ci-après).

Pour produire ce projet d'avis, la CEM a constitué un groupe de travail, le GT PLUi, constitué de 18 membres représentant les collèges Politiques, Associations et Citoyens et des habitants. Ce GT s'est réuni à 3 reprises :

- Le 01/09/21 : présentation par GAM et l'AURG de la modification du PLUi dans son ensemble, échanges
- Le 03/09/21 : présentation par GAM et l'AURG du livret communal de Meylan, échanges
- Le 09/09/21 : séance de partage et écriture de l'avis.

**Lors de la séance plénière de la CEM du 14/09, ce projet d'avis a été présenté, discuté et voté à l'unanimité. Il est transmis au Président de la CEM le 16/09/2021.**

### **Préambule**

La CEM regrette fortement cette saisine tardive ainsi que les délais imposés pour émettre un avis. En effet, nous avons besoin d'un certain nombre de documents synthétiques d'analyse du PLUi et de données chiffrées qualifiant les différents quartiers de la commune. Nous regrettons qu'il nous soit impossible de rendre un avis argumenté en 9 jours, d'autant plus que nous avons identifié des incohérences notamment sur le livret communal.

Dans ce contexte voilà les objectifs identifiés par la CEM au regard des éléments communiqués à ce jour.

## Objectif

L'objectif de la CEM est de proposer des outils et des indicateurs permettant d'objectiver au mieux les décisions de répartition des logements sociaux sur le territoire de la commune, ainsi que l'impact des opérations immobilières futures sur le patrimoine naturel.

Il s'agit d'une part de se donner les moyens de faire évoluer le PLUi vers une mixité sociale plus équilibrée et réussie, et d'autre part de balancer les objectifs bruts de densification par leur impact sur l'identité de Ville Parc de la commune.

Nous avons défini les enjeux suivants sur lesquels nous travaillerons à des propositions, dès la réception des documents d'analyse listés ci-après.

## Présentation des enjeux

### **Enjeu n°1 : Comment rééquilibrer l'effort de logements sociaux sur la ville ? Comment réussir cette intégration ?**

*Rappelons que l'effort de logements sociaux est la résultante de la LOI SRU, appliquée par le PLUi approuvé en 2019.*

L'objectif de la modification N°1 du PLUi consiste à réduire la forte densification du secteur Grand Pré, en redonnant à une partie de la zone pavillonnaire son caractère d'habitations individuelles. Des ERS sont donc prévus dans d'autres secteurs, plus particulièrement dans le quartier du Charlaix (4 emplacements ERS pour 150 logements sociaux). Le choix de concentrer l'impact de la modification n°1, principalement sur le quartier du Charlaix, nous conduit à réfléchir à l'acceptabilité d'une telle proposition par les habitants.

Est-ce pertinent de prévoir autant de nouveaux logements sociaux dans un quartier résidentiel, dont l'accès aux transports en commun est limité et sans commerces à proximité?

Nous proposons plutôt de travailler à une répartition équilibrée des logements sociaux sur la commune, qui devra prendre en compte :

- l'aménagement global de chacune des zones identifiées,
- l'impact sur la densification et l'identité du quartier,
- les formes urbaines,
- les lieux de vie,
- les écoles, crèches, équipements pour la petite enfance
- les accès, voiries, trottoirs
- les parcs et espaces verts
- les accès,
- les mobilités,
- le stationnement...

D'autre part, nous proposons que chacun de ces critères fasse l'objet d'un suivi quantitatif et qualitatif afin de permettre d'évaluer l'acceptabilité de l'intégration du % de LLS demandé dans le PLUi.

Il conviendra d'appliquer une méthode identique de suivi sur l'ensemble des opérations prévues tout particulièrement sur celui de Grand Pré.

Si une opération s'avérait inacceptable pour les habitants, quelles seraient les autres pistes envisageables ?

A titre informatif et pour rappel :

*Le mode d'attribution des « LLS » n'est pas ou peu connu du grand public. Dans la communication à destination des meylanais, nous suggérons de l'expliquer. Cinq acteurs principaux attribuent les logements : Action logement, les bailleurs sociaux, la préfecture, la Métro, la commune.*

-

### **Enjeu n°2 : Interrogation sur les possibilités d'aménagement à terme des secteurs en zone PPRI**

Les possibilités de construction sur la commune sont limitées à un périmètre restreint, coincé entre les coteaux de la Chartreuse au nord et le périmètre couvert par le PPRI au sud. Dans ces conditions, les contraintes de la loi SRU et les objectifs quantitatifs du PLH sont en tension, voire à terme en contradiction avec l'objectif qualitatif de Ville-Parc.

C'est pourquoi nous proposons d'étudier toutes les possibilités qui seront potentiellement ouvertes par la révision des règles de construction en zone PPRI.

Rappelons ici, que cette révision n'interviendra pas avant 5 ans et sera réalisée par les services de l'état et non par la ville de Meylan.

### **Enjeu n°3 : Comment favoriser une offre de logements intermédiaires ?**

Rappelons que la loi SRU fixe un objectif de 25% de logements sociaux en 2025. Par contre, la répartition de ces logements entre les différents types de logements sociaux est un choix du PLUi.

Nous souhaitons définir un taux significatif de logements LLS PLS et/ou BRS parmi les logements sociaux de chaque opération pour, à la fois, contribuer à développer une offre de logements intermédiaires et faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans le tissu social existant du quartier. Nous souhaiterions par ailleurs que ces taux soit définis pour chaque type de LLS (PLS, PLI, PLA, PLAI, PLUS) afin d'assurer la bonne intégration des populations dans les quartiers.

Le BRS est un outil pertinent à expérimenter et à développer en fonction de ses résultats mais d'autres outils sont aussi à étudier.

Par ailleurs, et afin d'assurer une bonne intégration architecturale et paysagère au sein de quartiers parfois très différents, nous souhaitons proposer un document du type OAP « allégé » pour accompagner les différents ERS que la commune a choisi sur son territoire.

### **Enjeu n°4 : Protection du patrimoine végétal de la commune**

Afin de mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel de la commune, nous souhaitons impliquer encore plus les habitants de Meylan dans l'identification et le recensement du patrimoine végétal.

L'objectif étant d'arriver à amender la carte F2 existant au PLUi concernant le patrimoine bâti paysager et écologique avec le patrimoine naturel remarquable à préserver qui n'aurait pas encore été identifié. Nous suggérons de faire appel à un cabinet de type paysagiste expert pour faire reconnaître l'ensemble des végétaux identifiés par les meylanais.

## Documents

Pour pouvoir travailler et construire un avis étayé dans le cadre de l'enquête publique, la CEM souhaite disposer rapidement des éléments suivants :

- Mixité sociale : carte des densités SRU par quartier, à différentes dates (2015/2020/projection à 2025) intégrant les critères chiffrés ainsi que les sources choisies.
- Patrimoine : La carte F2 du PLUI, avec la qualification du patrimoine bâti par couleurs fonction des niveaux de protection (inscrits, classés, ...)
- Carte représentant les lieux de vie, équipements publics, commerces de proximité, restaurants, aires commerciales, ainsi que les zones d'activité
- Carte des mobilités actives
- Maquette de la ville en 3D à l'échelle 1/10000, représentant les courbes de niveaux et faisant apparaître les quartiers « sociaux ».
- Une carte de Meylan avec les projets futurs en volume, avec les logements SRU.

**La CEM estime qu'il faudra 2 mois environ pour s'appropriier ces documents et donner un avis en vue de l'enquête publique, dont la date de démarrage n'est pas encore connue.**

Une rencontre avec GAM et l'AURG est demandée avant la fin septembre par la CEM, en lien avec ce calendrier.

Pour préparer l'enquête publique, la CEM considère qu'il est nécessaire de mettre des documents pédagogiques à disposition des habitants pour faciliter la compréhension des enjeux à venir. Cela pourra faire l'objet d'une demande particulière à l'Agence.

## Glossaire

**CEM** : Commission Extramunicipale

**PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**GT** : Groupe de Travail sur le PLUi

**PPRI** : Plan de Prévention des Risques Inondation

**ERS** : Emplacements Réservés à la mixité Sociale

La Loi **SRU** régit les modalités de la solidarité, pour le renouvellement urbain des villes françaises.

Les logements **PLS** sont financés par le prêt locatif social. Ce sont des logements locatifs intermédiaires principalement destinés aux classes moyennes.

Les logements **PLI** : comme les PLS, les PLI sont financés par le prêt locatif intermédiaire principalement en zone tendue.

Les logements **PLA** : Prêt locatif d'aide à l'acquisition.

Les logements **PLAI** sont financés par le prêt locatif aidé d'intégration. Ils sont destinés à un public cumulant difficultés économiques et sociales.

Les logements **PLUS** sont financés par le prêt locatif à usage social. Le but est de favoriser la mixité sociale.

**BRS** : Le bail réel solidaire est une location de longue durée. Elle est mise en place au profit des organismes fonciers solidaires et des personnes en quête de logement.

**GAM** : Grenoble-Alpes Métropole

**AURG** : Agence d'Urbanisme de Grenoble

## Modification N°1 du PLUi

### Avis complété de la Commission Extra-Municipale

*Approuvé à la majorité lors de la plénière du 28 juin 2022*

L'enquête publique sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunale (PLUi) se déroule du 20 juin au 22 juillet 2022 dans toutes les communes de la métropole grenobloise.

La Commission Extra-Municipale (CEM) de Meylan souhaite déposer un avis développé ci-après et réalisé sur la base d'une proposition réalisée par le Groupe de Travail PLUi de la CEM lors des séances de travail des 9 et 23 juin 2022.

Les membres de la plénière ont été invités à donner leur avis par messagerie entre le 21 et 27 juin. Au 28 juin, **21 des 28 membres se sont exprimé avec 18 Pour et 3 Abstention. Cet avis est donc adopté.**

**Il est déposé sur le registre à l'Hôtel de Ville de Meylan ce 1<sup>er</sup> juillet 2022, conformément aux modalités proposées dans le dossier de l'enquête publique. Il est transmis pour information au Conseil Municipal et aux services concernés.**

#### Introduction

En octobre dernier, la CEM de Meylan a été saisie par la majorité municipale pour rendre un avis sur la Modification N°1 du PLUi (voir Annexe 1). La CEM souhaitait compléter ce premier avis dans le cadre de l'enquête publique. Il a été rédigé sur la base de la notice explicative de la procédure de modification numéro 1 du PLUi, décrivant le détail des modifications envisagées, et du livret communal de Meylan.

Cet avis complété est un complément apporté à notre avis du mois d'octobre, qui reste valable, il est indispensable d'en prendre connaissance.

La raison d'être de la CEM, étant *d'assurer un lien avec les habitants, pour informer des travaux en cours, susciter l'expression de leurs avis, les recueillir sur certains projets ou thématiques<sup>1</sup>*, il semblait important que transparaissent ici, non seulement les (nombreux) points de convergence mais aussi les quelques points de divergence au sein de la Commission, compte tenu de la complexité et de la sensibilité des sujets abordés.

#### Objectifs :

- Apporter un éclairage nouveau sur notre avis du mois d'octobre compte tenu des éléments obtenus de la majorité, des évolutions règlementaires et législatives, et de l'actualité urbaine de Meylan.
- Préciser et compléter nos demandes pour les prochaines évolutions du PLUi (et du SCOT et du PLH).

---

1 Extrait de la Charte de fonctionnement de la Commission Extra-Municipale

## A - Enjeu 1 : Comment rééquilibrer l'effort de logements sociaux sur la ville ? Comment réussir leur intégration ?

### Quartier Grand Pré

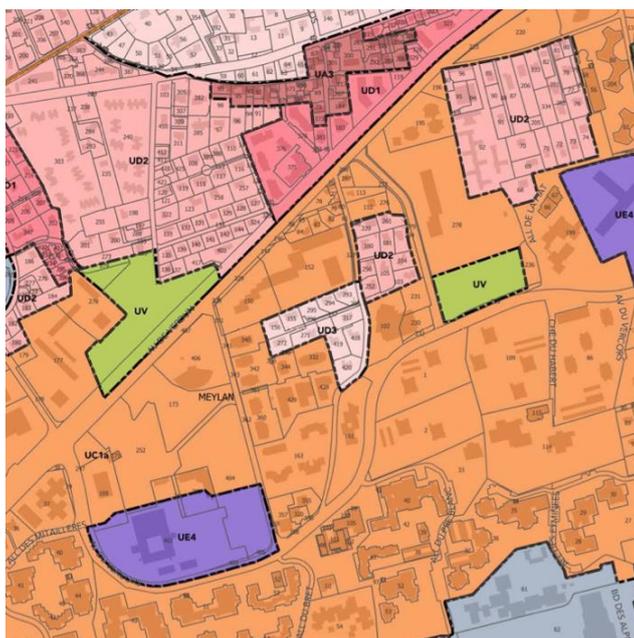
Point positif : le « retour » des zones pavillonnaires de Grand Pré encadrant le tènement de la faculté de Pharmacie dans un zonage d'habitations individuelles (UD2 et UD3), et leur « sortie » du Plan des Formes Urbaines – hauteurs (planche n° J11 de l'Atlas PFU Hauteurs) qui autorise une hauteur de 26 m sur l'ensemble de la zone UC1a environnante.

C'était une demande forte de la CEM dans son avis à la commune sur le projet de PLUi (août 2018) et de l'Union de Quartier Buclos-Grand Pré dans son avis dans l'enquête publique (mai 2019).

Il reste que ces zones pavillonnaires forment une enclave isolée au milieu d'une grande zone UC1a avec un potentiel de hauteur de bâtiment de R+8 !

### ***Demande de la CEM***

- Prendre en compte ces zones dans les futures réflexions d'aménagement du PAPA couvrant le domaine de la Serve pour s'assurer d'une transition harmonieuse des formes urbaines sur l'ensemble du quartier Grand Pré. Ce sujet pourra être traité dans la modification N°2.



(Extrait de la planche F3 du plan de zonage)

### Quartier Charlaix

La modification n°1 crée en même temps 5 nouveaux ERS pour logements sociaux dans le quartier du Charlaix sans tenir aucun compte des conditions nécessaires à une intégration réussie et constatée des futurs habitants dans cette zone d'habitations résidentielles : densité de logements sociaux prévue plus élevée que celle de logements sociaux existant dans le quartier, nombre de logements trop élevé, éloignement des transports en commun, distance des zones de commerces, absence de lieux publics proches qui pourraient créer du lien entre habitants, infrastructures non adaptées.

## **Demande de la CEM concernant les aménagements des différents ERS, en particulier au Charlaix :**

- Revoir l'aménagement et le nombre de logements locatifs, en accession aidée (dispositif BRS) ou en accession privée prévus dans ces 5 ERS (dont la réalisation augmentera fortement le taux de logement sociaux du quartier pour passer bien en dessus du taux de logements sociaux moyen à Meylan), et la destination d'au moins l'un d'entre eux pour créer un espace public commun pour le quartier. (En considérant que l'un de ces ERS est d'ores et déjà occupé par un permis de construire avec 35% de logements sociaux, puisque déposé avant la mise en application de la modification n°1)
- Prendre en compte les aspirations réelles des habitants du quartier et de leurs représentants dans une réflexion globale pour assurer une évolution réussie de celui-ci. Rappelons que la majorité a missionné l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) pour réaliser des ateliers citoyens dans le quartier du Charlaix.
- Construire un projet global de mobilité sur le quartier avec la mise à niveau des routes, trottoir et pistes cyclables incompatibles avec une augmentation de 30 % de la population, notamment chemin de Beauséjour.
- Réfléchir aux moyens de limiter les divisions parcellaires dont le risque est une augmentation de la densité de logements incompatible avec l'ambiance du quartier.
- Réfléchir à la pertinence de création de parkings en sous-sol, questionnable économiquement parlant, surtout pour les opérations de logement à 100% de logement sociaux, et délétère d'un point de vue écologique par leurs impacts sur l'écoulement des eaux souterraines coupées ou déviées et impactant la biodiversité en aval.

En plus des arguments ci-dessus, nous soulevons deux questions de fond, d'une part, sur le nombre de logements sociaux au Charlaix, et d'autre part, sur les limites prises en compte pour le calcul du taux de logement sociaux : Charlaix, et/ou Charlaix-Maupertuis-St Mury.

Logements sociaux Charlaix : Le travail du groupe a consisté à consolider la base de calcul de l'INSEE (IRIS 2019 et RLPS\_SRU) avec un recensement des logements sociaux sur le terrain. D'après cette analyse croisée, le nombre de logements sociaux dans le quartier est de 110 logements locatifs sociaux (SRU au 01/01/2021), sur 638 logements, ce qui représente un taux de 17,2% sur le Charlaix (chiffre INSEE IRIS 2019 et RLPS\_SRU + recensement de l'AHCM car chiffres INSEE et SRU arrêtés à 2019).

Logements sociaux Maupertuis : 62 logements locatifs sociaux (SRU) / 685 Logements à Maupertuis avec un taux de 9,1 %. (Les sources de ces chiffres sont identiques pour le Charlaix et pour Maupertuis)

Au global : La révision propose de passer 110 à 260 logements sur le Charlaix, sans modifier le nombre de logements sociaux sur Maupertuis ou St Mury, 50% de ces logements sociaux seront en accession et 50% en LLS. Le taux de logements sociaux passerait donc de 17,2 à 31% au Charlaix, et ferait passer le taux de logements sociaux global sur Charlaix-Maupertuis-St Mury de 9% à 17%.

In fine, la difficulté principale est de faire s'entendre les deux parties, Mairie et habitants (AHCM), sur une base de calcul commune et réaliste. De fait, les services de la Mairie, de GAM, les organismes sociaux tiennent des statistiques globales, avec des mailles larges, regroupant plusieurs quartiers, car c'est à cette échelle que se définissent les équipements et services publics. A contrario, les unions de quartiers travaillent à une échelle plus détaillée. Ce travail engagé par la CEM et l'AHCM depuis fin octobre pour affiner le nombre de logements sociaux, a permis d'établir une définition plus fine, quartier par quartier.

Ce qui est exprimé ici, c'est que la réalité des chiffres de logements sociaux n'était pas connue des habitants, parce que l'intégration est une réussite ou de la mairie, la métropole et des organismes sociaux, parce qu'ils ne prennent en compte que le chiffre global de 9% sur le grand périmètre (Charlaix, Maupertuis, St Mury). C'est ce chiffre de 9% sur ce grand périmètre qui a fait foi, lors du ciblage.

L'enjeu que nous portons est de conserver cet équilibre de mixité sociale réussie dans les projets à venir.

### **Notre avis**

A date, notre groupe a un avis positif unanime quant au principe général de rééquilibrage et d'augmentation du nombre de logements sociaux à l'échelle de la commune, et c'est bien le but de la modification n°1, mais exprime des divergences sur l'effort demandé au quartier du Charlaix.

Sur ce point, les membres de la plénière de la CEM se sont positionnés par un vote individuel validé en plénière le 28 juin 2022. Il en ressort que

- **48% ont émis un avis défavorable à cette modification** ne voulant pas des ERS sur le quartier et qu'un taux de 35% de logements sociaux soit appliqué sur ces parcelles comme ailleurs sur Meylan.
- **48% ont émis un avis favorable sous réserve d'une baisse du nombre global de logements prévus dans les ERS**, pour garantir la qualité de leur aménagement et la bonne intégration des logements sociaux, mais en conservant les règles actuelles des ERS (taux de logement sociaux entre 50% et 100%)
- **4% ont émis un avis favorable à la modification en l'état des ERS** avec le même nombre total de logements et le même taux de logements sociaux.

Les ajustements successifs d'une version à l'autre du PLUi illustrent la difficulté croissante d'identifier des zones de constructions nouvelles sur la commune tout en visant un aménagement urbain de qualité : les conditions de réussite de la mixité sociale, la variété des formes urbaines, la qualité paysagère digne d'une identité de Ville-Parc, et enfin (et ce n'est pas la moindre des exigences dans la perspective du réchauffement climatique) la lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU).

Cette difficulté n'est pas une surprise. La CEM alerte depuis plusieurs années sur le fait que seule la bande étroite de la commune comprise entre les coteaux et la zone PPRI supporte les efforts de densification. Cela faisait partie de l'**Enjeu n°2 : Interrogation sur les possibilités d'aménagement à terme des secteurs en zone PPRI**. (Annexe1)

Malheureusement la logique actuelle du PLUi et des autres documents d'urbanisme (SCOT, PLH) donne la primauté aux objectifs quantitatifs annuels de construction de logements, eux-mêmes alimentés par l'objectif de la loi SRU de 25% de logements sociaux. Les éléments qualitatifs cités ci-dessus sont pris en compte de façon secondaire<sup>2</sup>, avec comme régulation principale les réactions des habitants, via les concertations et les enquêtes publiques mais aussi les publications dans la presse locale !

---

<sup>2</sup> A l'exception notable de l'OAP Paysages et Biodiversité qui s'avère être un outil utile dans la négociation avec les promoteurs et aménageurs pour mieux prendre en compte les éléments paysagers au niveau d'un permis de construire. Mais cela reste insuffisant pour préserver la qualité paysagère sur l'ensemble d'un territoire.

La loi 3DS récemment votée donne l'opportunité de changer de logiciel dans la planification de l'aménagement urbain. Tout en gardant l'objectif à terme de 25 % de logements sociaux, elle donne la possibilité aux élus locaux d'en maîtriser l'horizon, et leur donne le temps de mettre en place une démarche plus qualitative, qui sorte du pilotage réducteur par les deux seuls indicateurs : nombre de logements à construire et % de logements sociaux par projet immobilier.

Cette loi permet à Meylan de se projeter à moyen terme avec le projet MEYLAN 2040 dans une urbanisation raisonnée et cohérente avec les besoins et les souhaits de ses habitants. C'est notamment sous l'angle des perspectives qu'ouvriraient la loi 3DS et le projet de ville MEYLAN 2040 que nous avons souhaité continuer nos réflexions sur l'urbanisme de Meylan au sein de la métropole de Grenoble.

#### **D'un point de vue plus large, la CEM demande :**

- Lors de l'établissement du SCOT et du PLH, prendre en compte des critères de soutenabilité environnementale et climatique dans la fixation des objectifs de construction de nouveaux logements (comme l'impact sur la couverture arborée, la surface de pleine terre et la création d'îlots de chaleur).
- Réévaluer les objectifs de construction de nouveaux logements avec l'évolution réelle de la démographie sur la métropole qui semble à des niveaux plus faibles qu'initialement prévus.
- Viser la fusion du PLUi et du PLH afin d'aligner de façon cohérente objectifs de construction (PLH) et ouverture de droits à construire (PLUi). Cela devrait permettre, à chaque révision du PLH, de rendre plus visible les enjeux des objectifs de densification en matière d'impact environnemental.
- Prendre en compte les services écosystémiques des éléments végétaux, et notamment leur contribution à la réduction des îlots de chaleur pour leur classification en EBC.
- Prendre en compte l'écoulement des eaux, de surfaces et souterraines, ainsi que leur contribution dans l'équilibre de la biodiversité et l'impact des éventuelles constructions souterraines sur cet équilibre (parking notamment).
- Prendre en compte les critères de la Convention Européenne du Paysage pour la classification des éléments végétaux en EBC qui définit la qualité paysagère d'un territoire par « les aspirations de ses habitants en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ».
- Lancer un projet au niveau métropolitain visant à intégrer dans le PLUi des exigences qualitatives concernant les projets de logements sociaux, sous la forme par exemple d'une *OAP Mixité sociale*. Elle viserait à responsabiliser communes, bailleurs sociaux et promoteurs sur les conditions de réussite de l'intégration sociale des futurs habitants des logements sociaux<sup>3</sup>. Plusieurs pistes peuvent être envisagées : créer du commun pour l'ensemble des habitants, faciliter la synergie logements et travail dans la commune, faciliter les mobilités, éviter les écarts trop importants de revenus, ..

**La CEM se porte volontaire pour travailler avec les services métropolitains sur ces thématiques, par exemple en développant des actions pilotes sur la commune de Meylan.**

---

<sup>3</sup> Sur un modèle analogue à celui de l'OAP Paysages et Biodiversité qui incite à une négociation entre promoteurs et commune pour mettre en valeur les atouts paysagers de la parcelle à construire.

## B - Des préconisations pour la modification n°2 du PLUI

### D'une manière générale nous souhaitons :

- Prendre en compte la loi 3DS, sur son volet urbanisme et aménagement du territoire, dans l'attente des décrets d'applications.
- Prendre en compte le réchauffement climatique et ICU.

### Travaux en cours de réalisation et à produire :

- Thème « ville-parc » : le sous-groupe éponyme veut affiner la définition de « ville-parc » pour les meylanais (terme créé par la Métropole dans l'OAP Paysage et Biodiversité). Il réalisera une enquête sur la commune pour amender la carte F2 du patrimoine bâti paysager et écologique comme nous l'avons défini lors de notre enjeu n°4 de l'avis du mois d'octobre. Cette enquête permettra par une analyse fine du paysage et du ressenti des meylanais de faire transparaître la définition du paysage au sens de la convention européenne du paysage, tout en simplifiant la protection du patrimoine végétalisé en EBC. Il est prévu que l'étude démarre fin juillet
- Thème « Entrée de ville », en limite de Montbonnot et de la Tronche, en lien avec le GT dédié.
- Travail du GT Biodiversité à prendre en compte.
- Suivi de l'implantation d'une résidence sénior dans le Haut Meylan.
- Travail d'analyse cartographique des ICU sur la commune de Meylan, pour pouvoir préconiser des orientations d'aménagements qui permettent de se protéger du réchauffement climatique.
- Préconisation OAP Rigaud

### Travaux réalisés et demandes d'intégration liées, pour la modification n°2 du PLUI.

*Modifier la règle du PLUI qui autorise la construction de logements sociaux sans place de parking dédiées aux logements ou aux visiteurs, et mise en cohérence du zonage S2 vers S4, comme sur le bas du quartier du Charlaix. (Application de la distance de 200m d'un arrêt fréquent).*

#### *Modification de zonage sur le secteur de la Carronnerie :*

Les règles de construction sur limites séparatives doivent être sensiblement améliorées dans les zones UD pour éviter des constructions excessivement proches de constructions existantes. MM. Cardin et Jammes ont été informés et approuvent cette demande, ainsi que l'Association Meylan Plaine-Fleurie.

En effet, le Règlement du PLUI (incluant la modification simplifiée n° 1) approuvé le 2 juillet 2021 autorise pour les zones UD les implantations de constructions sur limites séparatives sauf dans quelques rares cas (voir article 4.2 du chapitre 2 Tome 2 dans l'extrait intégral ci-joint) que l'on peut synthétiser ainsi :

- Sur une profondeur de 20 mètres comptés à partir de l'alignement de la voie publique, s'il existe sur l'unité ou les unités foncière(s) voisine(s), au droit de la construction projetée une construction principale implantée à moins de 5 m de la limite séparative
- Au-delà d'une profondeur de 20 mètres si la hauteur de la construction projetée est inférieure ou égale à 3,50m.

Ce nouveau Règlement présente 4 défauts majeurs :

1. Le texte du §1 "implantation en limite" est en contradiction sur certains points avec le §2 "implantation en recul", sans qu'il soit précisé lequel prévaut sur l'autre
2. Les schémas illustratifs de ces 2 paragraphes ne correspondent pas au règlement écrit, apportant une ambiguïté supplémentaire
3. Le PLUI initial (approuvé le 20/12/2019) stipulait que les constructions sur limites séparatives n'étaient autorisées que " *à condition que cela permette de préserver la salubrité et l'éclairage des constructions voisines* ". Cette clause a été supprimée dans la modification simplifiée n° 1, en raison de son caractère subjectif, mais pas compensée par des règles permettant d'éviter des constructions trop proches pouvant porter préjudice au voisinage, notamment point 4 ci-après.
4. Les seules restrictions de constructions aux limites véritablement opposables à un projet concernent les cas où il existe sur la parcelle voisine une construction au droit de la construction projetée. Mais rien n'est prévu en cas de projet de construction juste décalé par rapport à la construction existante sur la parcelle voisine, ce qui peut provoquer une perte de luminosité, de salubrité et même d'intimité.

La construction en cours au 16 av. du Grésivaudan à Corenc en zone UD1 est un excellent exemple de ce que ces règles (incomplètes à notre sens) autorisent, à savoir une construction aux limites décalée par rapport à une maison voisine à 2,5 mètres de la limite séparative avec pour résultat, une fenêtre de la maison voisine (au 14) qui sera à moins de 4 mètres de celles de l'immeuble en construction, tout en étant en conformité avec les règles de cette zone (UD1) du PLUI.

En conséquence, pour limiter le risque de constructions intrusives et pénalisantes pour l'ensemble des habitants, et pour compenser la suppression de la "*condition que cela permette de préserver la salubrité et l'éclairage des constructions voisines*" nous souhaitons que soit introduite la règle suivante dans la modification n° 1 du PLUI

- *La construction en limite séparative sera autorisée sauf si une habitation sur la parcelle voisine est à une distance inférieure à 8 mètres d'un point quelconque de la construction envisagée. En cas contraire, l'implantation en recul est obligatoire (voir § 2 du chapitre 4.2 du règlement du PLUI pour les zones UD)*

## Glossaire

**Logement sociaux : comprenant BRS, LLS, logement en accession aidée**

**LLS** : Logement Locatifs Sociaux

**BRS** : Bail Réel Solidaire

**Financement type des logements sociaux.**

**PLAI** : Prêt Locatif Aidé d'Intégration, logements étant attribués aux locataires en situation de grande précarité.

**PLUS** : Prêt Locatif à Usage Social, correspondant aux locations HLM.

**Documents d'urbanisme en référence**

**PLH** : Programme Local de l'habitat

**SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**PADD** : Plan d'Aménagement de Développement Durable

**PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**OAP PB**: Orientations d'aménagement et de programmation, Paysage et Biodiversité

**Notions, vocabulaire...**

**ICU** : Ilot de Chaleur Urbain.

**ICF** : Ilot de Fraicheur urbain



### Commission Extra-Municipale

#### Avis sur le Modification n°1 du PLUI

*Approuvé en plénière le 14 septembre 2021*

Ce projet d'avis a été rédigé sur la base de la Notice Explicative de la procédure de modification n°1 du PLUI, décrivant le détail des modifications envisagées, et du livret communal de Meylan.

Un avis plus complet et plus détaillé pourra être rédigé par la CEM en vue de l'enquête publique sur la base de l'ensemble des documents qui lui seront fournis (voir liste ci-après).

Pour produire ce projet d'avis, la CEM a constitué un groupe de travail, le GT PLUI, constitué de 18 membres représentant les collèges Politiques, Associations et Citoyens et des habitants. Ce GT s'est réuni à 3 reprises :

- Le 01/09/21 : présentation par GAM et l'AURG de la modification du PLUI dans son ensemble, échanges
- Le 03/09/21 : présentation par GAM et l'AURG du livret communal de Meylan, échanges
- Le 09/09/21 : séance de partage et écriture de l'avis.

**Lors de la séance plénière de la CEM du 14/09, ce projet d'avis a été présenté, discuté et voté à l'unanimité. Il est transmis au Président de la CEM le 16/09/2021.**

#### Préambule

La CEM regrette fortement cette saisine tardive ainsi que les délais imposés pour émettre un avis. En effet, nous avons besoin d'un certain nombre de documents synthétiques d'analyse du PLUI et de données chiffrées qualifiant les différents quartiers de la commune. Nous regrettons qu'il nous soit impossible de rendre un avis argumenté en 9 jours, d'autant plus que nous avons identifié des incohérences notamment sur le livret communal.

Dans ce contexte voilà les objectifs identifiés par la CEM au regard des éléments communiqués à ce jour.

## Objectif

L'objectif de la CEM est de proposer des outils et des indicateurs permettant d'objectiver au mieux les décisions de répartition des logements sociaux sur le territoire de la commune, ainsi que l'impact des opérations immobilières futures sur le patrimoine naturel.

Il s'agit d'une part de se donner les moyens de faire évoluer le PLUi vers une mixité sociale plus équilibrée et réussie, et d'autre part de balancer les objectifs bruts de densification par leur impact sur l'identité de Ville Parc de la commune.

Nous avons défini les enjeux suivants sur lesquels nous travaillerons à des propositions, dès la réception des documents d'analyse listés ci-après.

## Présentation des enjeux

### **Enjeu n°1 : Comment rééquilibrer l'effort de logements sociaux sur la ville ? Comment réussir cette intégration ?**

*Rappelons que l'effort de logements sociaux est la résultante de la LOI SRU, appliquée par le PLUi approuvé en 2019.*

L'objectif de la modification N°1 du PLUI consiste à réduire la forte densification du secteur Grand Pré, en redonnant à une partie de la zone pavillonnaire son caractère d'habitations individuelles. Des ERS sont donc prévus dans d'autres secteurs, plus particulièrement dans le quartier du Charlaix (4 emplacements ERS pour 150 logements sociaux). Le choix de concentrer l'impact de la modification n°1, principalement sur le quartier du Charlaix, nous conduit à réfléchir à l'acceptabilité d'une telle proposition par les habitants.

Est-ce pertinent de prévoir autant de nouveaux logements sociaux dans un quartier résidentiel, dont l'accès aux transports en commun est limité et sans commerces à proximité ?

Nous proposons plutôt de travailler à une répartition équilibrée des logements sociaux sur la commune, qui devra prendre en compte :

- l'aménagement global de chacune des zones identifiées,
- l'impact sur la densification et l'identité du quartier,
- les formes urbaines,
- les lieux de vie,
- les écoles, crèches, équipements pour la petite enfance
- les accès, voiries, trottoirs
- les parcs et espaces verts
- les accès,
- les mobilités,
- le stationnement...

D'autre part, nous proposons que chacun de ces critères fasse l'objet d'un suivi quantitatif et qualitatif afin de permettre d'évaluer l'acceptabilité de l'intégration du % de LLS demandé dans le PLUI.

Il conviendra d'appliquer une méthode identique de suivi sur l'ensemble des opérations prévues tout particulièrement sur celui de Grand Pré.

Si une opération s'avérait inacceptable pour les habitants, quelles seraient les autres pistes envisageables ?

*A titre informatif et pour rappel :*

*Le mode d'attribution des « LLS » n'est pas ou peu connu du grand public. Dans la communication à destination des meylanais, nous suggérons de l'expliquer. Cinq acteurs principaux attribuent les logements : Action logement, les bailleurs sociaux, la préfecture, la Métro, la commune.*

-

### **Enjeu n°2 : Interrogation sur les possibilités d'aménagement à terme des secteurs en zone PPRI**

Les possibilités de construction sur la commune sont limitées à un périmètre restreint, coincé entre les coteaux de la Chartreuse au nord et le périmètre couvert par le PPRI au sud. Dans ces conditions, les contraintes de la loi SRU et les objectifs quantitatifs du PLH sont en tension, voire à terme en contradiction avec l'objectif qualitatif de Ville-Parc.

C'est pourquoi nous proposons d'étudier toutes les possibilités qui seront potentiellement ouvertes par la révision des règles de construction en zone PPRI.

Rappelons ici, que cette révision n'interviendra pas avant 5 ans et sera réalisée par les services de l'état et non par la ville de Meylan.

### **Enjeu n°3 : Comment favoriser une offre de logements intermédiaires ?**

Rappelons que la loi SRU fixe un objectif de 25% de logements sociaux en 2025. Par contre, la répartition de ces logements entre les différents types de logements sociaux est un choix du PLUi.

Nous souhaitons définir un taux significatif de logements LLS PLS et/ou BRS parmi les logements sociaux de chaque opération pour, à la fois, contribuer à développer une offre de logements intermédiaires et faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans le tissu social existant du quartier. Nous souhaiterions par ailleurs que ces taux soit définis pour chaque type de LLS (PLS, PLI, PLA, PLAI, PLUS) afin d'assurer la bonne intégration des populations dans les quartiers.

Le BRS est un outil pertinent à expérimenter et à développer en fonction de ses résultats mais d'autres outils sont aussi à étudier.

Par ailleurs, et afin d'assurer une bonne intégration architecturale et paysagère au sein de quartiers parfois très différents, nous souhaitons proposer un document du type OAP « allégé » pour accompagner les différents ERS que la commune a choisis sur son territoire.

### **Enjeu n°4 : Protection du patrimoine végétal de la commune**

Afin de mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel de la commune, nous souhaitons impliquer encore plus les habitants de Meylan dans l'identification et le recensement du patrimoine végétal.

L'objectif étant d'arriver à amender la carte F2 existant au PLUi concernant le patrimoine bâti paysager et écologique avec le patrimoine naturel remarquable à préserver qui n'aurait pas encore été identifié. Nous suggérons de faire appel à un cabinet de type paysagiste expert pour faire reconnaître l'ensemble des végétaux identifiés par les meylanais.

## **Documents**

Pour pouvoir travailler et construire un avis étayé dans le cadre de l'enquête publique, la CEM souhaite disposer rapidement des éléments suivants :

- Mixité sociale : carte des densités SRU par quartier, à différentes dates (2015/2020/projection à 2025) intégrant les critères chiffrés ainsi que les sources choisies.
- Patrimoine : La carte F2 du PLUI, avec la qualification du patrimoine bâti par couleurs fonction des niveaux de protection (inscrits, classés, ...)
- Carte représentant les lieux de vie, équipements publics, commerces de proximité, restaurants, aires commerciales, ainsi que les zones d'activité
- Carte des mobilités actives
- Maquette de la ville en 3D à l'échelle 1/10000, représentant les courbes de niveaux et faisant apparaître les quartiers « sociaux ».
- Une carte de Meylan avec les projets futurs en volume, avec les logements SRU.

**La CEM estime qu'il faudra 2 mois environ pour s'appropriier ces documents et donner un avis en vue de l'enquête publique, dont la date de démarrage n'est pas encore connue.**

Une rencontre avec GAM et l'AURG est demandée avant la fin septembre par la CEM, en lien avec ce calendrier.

Pour préparer l'enquête publique, la CEM considère qu'il est nécessaire de mettre des documents pédagogiques à disposition des habitants pour faciliter la compréhension des enjeux à venir. Cela pourra faire l'objet d'une demande particulière à l'Agence.

## **Glossaire**

**CEM** : Commission Extramunicipale

**PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**GT** : Groupe de Travail sur le PLUI

**PPRI** : Plan de Prévention des Risques Inondation

**ERS** : Emplacements Réservés à la mixité Sociale

La Loi **SRU** régit les modalités de la solidarité, pour le renouvellement urbain des villes françaises.

Les logements **PLS** sont financés par le prêt locatif social. Ce sont des logements locatifs intermédiaires principalement destinés aux classes moyennes.

Les logements **PLI** : comme les PLS, les PLI sont financés par le prêt locatif intermédiaire principalement en zone tendue.

Les logements **PLA** : Prêt locatif d'aide à l'acquisition.

Les logements **PLAI** sont financés par le prêt locatif aidé d'intégration. Ils sont destinés à un public cumulant difficultés économiques et sociales.

Les logements **PLUS** sont financés par le prêt locatif à usage social. Le but est de favoriser la mixité sociale.

**BRS** : Le bail réel solidaire est une location de longue durée. Elle est mise en place au profit des organismes fonciers solidaires et des personnes en quête de logement.

**GAM** : Grenoble-Alpes Métropole

**AURG** : Agence d'Urbanisme de Grenoble



# Meylan, Ville-Parc ?

## SON PAYSAGE ET SON CADRE DE VIE

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE - GROUPE VILLE-PARC - AUTOMNE 2022

### Meylan, Ville-Parc ? La CEM relève le défi !

Cette enquête est essentielle pour nous donner les moyens de protéger notre commune d'un excès de densification, et d'en préserver à terme le caractère de « **Ville-Parc** ».

En effet, la Convention Européenne du Paysage (qui a une valeur juridique) définit la qualité paysagère d'un territoire par « les aspirations de ses habitants en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ».

C'est sur cette base juridique que la Commission Extra-Municipale (CEM) composée de citoyens, de représentants d'associations et d'élus, a lancé un travail de fond pour définir la notion de « Ville-Parc » du point de vue des habitants.

L'objectif de ce travail est d'apporter des arguments concrets à la protection du paysage qui puissent être intégrés dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et ainsi concilier nouvelles constructions et préservation du paysage et du cadre de vie.

Vos avis constituent la base même de ce travail !

**En complétant ce questionnaire, vous nous aidez à préserver votre cadre de vie !**

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !

Ce formulaire a pour but de recueillir votre perception de votre cadre de vie, et la façon dont vous vivez le paysage de votre quotidien.

En utilisant ce livret, vous parcourez à votre guise le chemin avec ses 12 arrêts.

Vous pouvez faire cette route seul ou à plusieurs.

A chaque arrêt vous donnez votre perception selon 4 critères.

Vous les reportez sur le livret, ou via le formulaire en ligne.

<https://meylan.metropoleparticipative.fr/>



SCAN ME

Du 26 octobre au 30 novembre, vous remplissez le formulaire en ligne ou en version papier.

Pour transmettre votre livret en version papier, déposez le à l'accueil de la Mairie, à l'attention de « Coordination CEM – J.MOURO ».

Du 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> février, la CEM analyse les retours et en fait une synthèse.

Elle transmet ces éléments aux élus et services de la commune.

## Les points d'observation du paysage sur le quartier Buclos-Grand Pré

- 1 Allée des Mitailles (sud) et piste cyclable (sud)
- 2 Prairie sud copropriété des Buclos et piste cyclable (sud)
- 3 Angle allée du Brêt (sud) et piste cyclable (sud)
- 4 Arrêt de bus C1 Le Brêt
- 5 Entre Union de Quartier et ancienne école des Buclos
- 6 Allée des Eyminées
- 7 Piste piéton-cycle au niveau de la crèche des Buclos
- 8 Parking des Sources
- 9 Avenue du Vercors - Piscine des Buclos
- 10 Avenue du Vercors - Fac de Pharma sud
- 11 Allée de la Faculté - Pharma Nord
- 12 Allée de la Piat - Roche



*Pour chaque lieu, évaluez votre ressenti de 1 (très mauvais) à 6 (très bon) sur les 4 critères suivants :*

#### 1<sup>er</sup> critère : VUE

1. Je trouve cet endroit laid, j'y passe le moins souvent possible, je ne m'y sens pas bien
2. Je trouve cet endroit sans intérêt, j'y passe sans prêter attention
3. Je trouve cet endroit très commun, mais pas désagréable
4. J'aime assez cet endroit, j'essaie d'y passer de temps en temps, je regarde autour de moi
5. J'aime beaucoup cet endroit, mon œil est attiré par plusieurs images esthétiques et agréables
6. Je trouve cet endroit exceptionnel, c'est un lieu où j'aime bien rester, je m'y ressource régulièrement.

#### 2<sup>ème</sup> critère : ENVIRONNEMENT SONORE ET OLFACTIF

1. Le bruit presque permanent est insupportable et/ou je suis souvent agressé par des odeurs insupportables
2. C'est souvent pénible pour moi de supporter des niveaux sonores excessifs, je supporte mal certaines odeurs
3. Ce n'est pas fréquent mais parfois je suis gêné par les bruits environnants ou par des odeurs désagréables
4. Je ne suis pas vraiment gêné par le bruit ou par des odeurs désagréables
5. Je trouve l'endroit plutôt silencieux, j'entends de temps en temps des chants d'oiseaux, des rires d'enfants et des conversations sans que ce soit gênant. A certaines saisons et heures, je perçois des odeurs agréables.
6. Je trouve l'endroit exceptionnellement silencieux, j'entends très souvent des chants d'oiseaux. A certaines saisons et heures, je perçois des parfums de fleurs et de végétation très agréables.

*Pour chaque lieu, évaluez votre ressenti de 1 (très mauvais) à 6 (très bon) sur 4 critères suivants :*

---

**3<sup>ème</sup> critère : OMBRE/ENSOLEILLEMENT - CHALEUR/ FRAICHEUR**

1. C'est très pénible de supporter les températures à certaines périodes de l'année
2. Les températures sont souvent excessives, l'ombre quasi inexistante
3. Les températures sont parfois excessives, mais c'est supportable
4. Cet endroit comportant quelques zones d'ombre, les températures sont rarement excessives, c'est assez confortable
5. Je trouve l'endroit tempéré, avec de nombreuses zones ombragées et c'est confortable
6. Je trouve les températures de cet endroit extrêmement agréables, c'est très plaisant

**4<sup>ème</sup> critère : BIEN-ETRE et VIVRE ENSEMBLE**

1. Je ne me sens mal à l'aise dans cet endroit, je n'aime pas même y passer, seul(e) ou même accompagné(e).
  2. Je suis assez mal à l'aise dans cet endroit, je ne m'y attarde pas et n'aime pas y passer du temps.
  3. Cet endroit m'est assez indifférent, je peux y passer mais ne tiens pas à y rester.
  4. Je me sens plutôt bien dans cet endroit, il est plutôt convivial et je pourrais y passer du temps à l'occasion, seul(e) ou accompagné(e)
  5. Je me sens bien dans cet endroit, j'aime y venir, rencontrer des gens et y rester.
  6. Je me sens parfaitement bien dans cet endroit, je m'y ressource, seul(e) ou accompagné(e).
- 
- 



Lieu par lieu, parcourez le quartier !

## Lieu 1

Allée des Mitailles  
(sud) et piste cyclable  
(sud)

Angle sud-ouest de la  
copropriété des Buclos



## Lieu 1 : Allée des Mitailles (sud) et piste cyclable (sud)

| Critère                                      | Très mauvais |   | ← → |   | Très bon |   |
|--|--------------|---|-----|---|----------|---|
|  | 1            | 2 | 3   | 4 | 5        | 6 |
| 1 - Vue                                      | 1            | 2 | 3   | 4 | 5        | 6 |
| 2 – Environnement sonore et olfactif         | 1            | 2 | 3   | 4 | 5        | 6 |
| 3 - Ombre/ensoleillement ; Chaleur/Fraicheur | 1            | 2 | 3   | 4 | 5        | 6 |
| 4 - Bien être et vivre ensemble              | 1            | 2 | 3   | 4 | 5        | 6 |

Commentaires, observations (ce que vous souhaitez préserver, mettre en valeur, améliorer, faire disparaître ...)

## Lieu 2

Prairie sud copro des Buclos et piste cyclable (sud)

Butte au sud de la copropriété des Buclos



## Lieu 2 : Prairie sud copro des Buclos et piste cyclable (sud)

| Critère                                      | Très mauvais |   |   | Très bon |   |   |
|--|--------------|---|---|----------|---|---|
|  | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 1 - Vue                                      | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 2 - Environnement sonore et olfactif         | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 3 - Ombre/ensoleillement ; Chaleur/Fraicheur | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 4 - Bien être et vivre ensemble              | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |

*Commentaires, observations (ce que vous souhaitez préserver, mettre en valeur, améliorer, faire disparaître ...)*

## Lieu 3

**Angle allée du Brêt  
(sud) et piste cyclable  
(sud)**

Au niveau du centre de  
Tri postal



## Lieu 3 : Angle allée du Brêt (sud) et piste cyclable (sud)

| Critère                                      | Très mauvais |   |   | Très bon |   |   |
|--|--------------|---|---|----------|---|---|
|  | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 1 - Vue                                      | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 2 - Environnement sonore et olfactif         | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 3 - Ombre/ensoleillement ; Chaleur/Fraicheur | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 4 - Bien être et vivre ensemble              | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |

*Commentaires, observations (ce que vous souhaiteriez préserver, mettre en valeur, améliorer, faire disparaître ...)*

## Lieu 4

Arrêt de Bus C1 Le Brêt

Angle av du Vercors et  
chemin des Sources



## Lieu 4 : Arrêt de Bus C1 Le Brêt

| Critère                                      | Très mauvais |   |   | Très bon |   |   |
|--|--------------|---|---|----------|---|---|
|  | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 1 - Vue                                      | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 2 - Environnement sonore et olfactif         | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 3 - Ombre/ensoleillement ; Chaleur/Fraicheur | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 4 - Bien être et vivre ensemble              | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |

*Commentaires, observations (ce que vous souhaiteriez préserver, mettre en valeur, améliorer, faire disparaître ...)*

## Lieu 5

Entre Union de quartier  
et ancienne école



## Lieu 5 : Entre Union de quartier et ancienne école

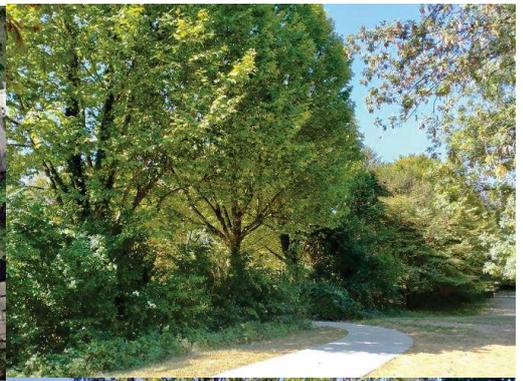
| Critère                                      | Très mauvais |   |   | Très bon |   |   |
|--|--------------|---|---|----------|---|---|
|  | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 1 - Vue                                      | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 2 - Environnement sonore et olfactif         | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 3 - Ombre/ensoleillement ; Chaleur/Fraicheur | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 4 - Bien être et vivre ensemble              | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |

*Commentaires, observations (ce que vous souhaiteriez préserver, mettre en valeur, améliorer, faire disparaître ...)*

## Lieu 6

### Allée des Eyménées

Entre l'Ecrin Vert (sud)  
et copropriété des  
Eyménées



## Lieu 6 : Allée des Eyminées

| Critère                                      | Très mauvais |   |   | Très bon |   |   |
|--|--------------|---|---|----------|---|---|
|  | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 1 - Vue                                      | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 2 - Environnement sonore et olfactif         | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 3 - Ombre/ensoleillement ; Chaleur/Fraicheur | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 4 - Bien être et vivre ensemble              | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |

*Commentaires, observations (ce que vous souhaiteriez préserver, mettre en valeur, améliorer, faire disparaître ...)*

## Lieu 7

**Piste piéton cycle au niveau de la crèche des Buclos**

Entre le sud de la crèche et la copropriété Pré Pichat



## Lieu 7 : Piste piéton cycle au niveau de la crèche des Buclos

| Critère                                      | Très mauvais |   |   | Très bon |   |   |
|--|--------------|---|---|----------|---|---|
|  | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 1 - Vue                                      | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 2 - Environnement sonore et olfactif         | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 3 - Ombre/ensoleillement ; Chaleur/Fraicheur | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 4 - Bien être et vivre ensemble              | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |

*Commentaires, observations (ce que vous souhaitez préserver, mettre en valeur, améliorer, faire disparaître ...)*

## Lieu 8

### Parking des Sources

servitude de passage  
chemin des Sources en  
face l'entrée PLM



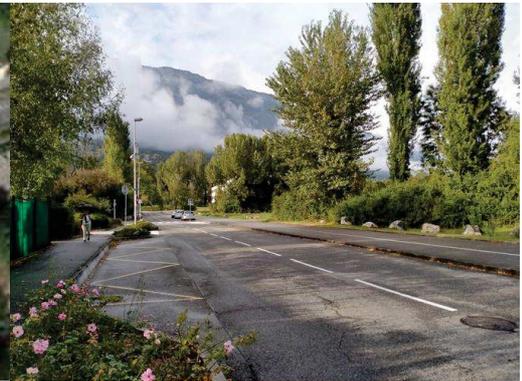
## Lieu 8 : Parking des Sources

| Critère                                      | Très mauvais |   |   | Très bon |   |   |
|--|--------------|---|---|----------|---|---|
|  | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 1 - Vue                                      | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 2 - Environnement sonore et olfactif         | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 3 - Ombre/ensoleillement ; Chaleur/Fraicheur | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 4 - Bien être et vivre ensemble              | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |

*Commentaires, observations (ce que vous souhaitez préserver, mettre en valeur, améliorer, faire disparaître ...)*

## Lieu 9

Av du Vercors - Piscine des Buclos



## Lieu 9 : Av du Vercors - Piscine des Buclos

| Critère                                      | Très mauvais |   |   | Très bon |   |   |
|--|--------------|---|---|----------|---|---|
|  | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 1 - Vue                                      | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 2 - Environnement sonore et olfactif         | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 3 - Ombre/ensoleillement ; Chaleur/Fraicheur | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 4 - Bien être et vivre ensemble              | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |

*Commentaires, observations (ce que vous souhaiteriez préserver, mettre en valeur, améliorer, faire disparaître ...)*

## Lieu 10

Av du Vercors - fac de  
pharma sud



## Lieu 10 : Av du Vercors - fac de pharma sud

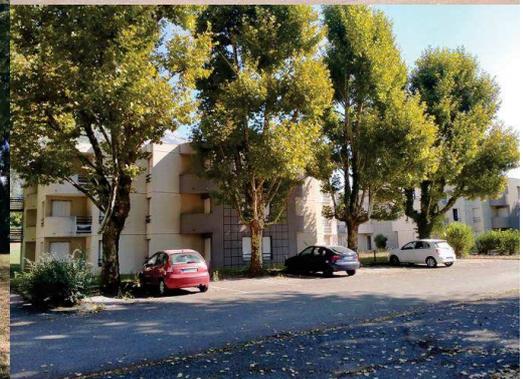
| Critère                                      | Très mauvais |   |   | Très bon |   |   |
|--|--------------|---|---|----------|---|---|
|  | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 1 - Vue                                      | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 2 - Environnement sonore et olfactif         | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 3 - Ombre/ensoleillement ; Chaleur/Fraicheur | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 4 - Bien être et vivre ensemble              | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |

*Commentaires, observations (ce que vous souhaitez préserver, mettre en valeur, améliorer, faire disparaître ...)*

## Lieu 11

**Allée de la Faculté -  
Pharma Nord**

Au niveau des  
logements étudiants  
Actis



## Lieu 11 : Allée de la Faculté - Pharma Nord

| Critère                                      | Très mauvais |   |   | Très bon |   |   |
|--|--------------|---|---|----------|---|---|
|  | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 1 - Vue                                      | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 2 - Environnement sonore et olfactif         | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 3 - Ombre/ensoleillement ; Chaleur/Fraicheur | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 4 - Bien être et vivre ensemble              | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |

*Commentaires, observations (ce que vous souhaiteriez préserver, mettre en valeur, améliorer, faire disparaître ...)*

## Lieu 12

**Allée de la Piat - Roche**

Nouvelle entrée Roche  
allée de la Piat



## Lieu 12 : Allée de la Piat - Roche

| Critère                                    | Très mauvais |   |   | Très bon |   |   |
|--|--------------|---|---|----------|---|---|
|  | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 1 - Vue                                    | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 2 - Environnement sonore et olfactif       | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 3 - Ombre/enseillement ; Chaleur/Fraicheur | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 4 - Bien être et vivre ensemble            | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |

*Commentaires, observations (ce que vous souhaitez préserver, mettre en valeur, améliorer, faire disparaître ...)*

**Un autre lieu  
intéressant sur le  
quartier?**

**Adresse**

**Pourquoi ce lieu?**

| Critère                                    | Très mauvais |   |   | Très bon |   |   |
|--|--------------|---|---|----------|---|---|
|  | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 1 - Vue                                    | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 2 - Environnement sonore et olfactif       | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 3 - Ombre/enseillement ; Chaleur/Fraicheur | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |
| 4 - Bien être et vivre ensemble            | 1            | 2 | 3 | 4        | 5 | 6 |

*Commentaires, observations*

## Vous connaître

Pour justifier de la légitimité de la démarche devant la commune et d'autres administrations, nous avons besoin de recueillir quelques informations personnelles, notamment votre lieu d'habitation (ou de travail).

Bien entendu ces informations resteront strictement confidentielles et seront conservées par la CEM le temps nécessaire au dépouillement des questionnaires.

Les résultats de l'enquête seront consultables sur le site de la Mairie

Nom et prénom

Quartier ou  
adresse

Adresse  
électronique

Intéressé pour  
être informé de la  
suite de ce travail

- Oui
- Non

## Mes notes



Quartier  
BUCLOS GRAND-PRÉ



SCAN ME

## Pour plus d'informations

Plateforme <https://meylan.metropoleparticipative.fr/>

mail : [jeparticipe@meylan.fr](mailto:jeparticipe@meylan.fr)

## **Concertation préalable C1+ Avis de la Commission Extra-Municipale de Meylan**

*Approuvé à l'unanimité*

Une concertation préalable sur les projets d'aménagement de voirie et d'espaces publics visant à améliorer la performance de la ligne de bus C1 dans la traversée de Meylan et de Montbonnot-Saint-Martin s'est déroulée du 9 mars au 13 avril 2022. Cette concertation préalable avait pour objectif d'informer et de recueillir les avis de toutes les personnes (usagers, habitants, associations...) concernées par, avant toute prise de décision par les autorités publiques.

L'avis développé ci-après a été rédigé sur la base d'une proposition réalisée par le Groupe de travail Mobilités de la CEM lors de sa séance de travail du 1<sup>er</sup> avril 2022

Les modalités d'approbation de cet avis ont été approuvées à l'unanimité lors de la séance plénière de la CEM du 31 mars 2022. Les membres de la plénière étaient invités à donner leur avis par messagerie entre le 4 au 8 avril. Au 8 avril, aucun membre n'a voté contre cet avis ou ne s'est abstenu.

**Cet avis est donc approuvé à l'unanimité. Il est transmis au Président du SMMAG le 11 avril 2022, conformément aux modalités proposées dans le dossier de concertation. Il est transmis pour information au Conseil Municipal et aux services concernés.**

*Préambule : cet avis porte sur les éléments de proposition sur le périmètre de la commune de Meylan.*

### **Usage, fréquence et amplitude de passage :**

L'extension d'une fréquence de passage du C1 toutes les 10 minutes le samedi entre 7h et 19h, à l'identique des jours ouvrés, est une excellente nouvelle et était attendue par les habitants.

Il reste néanmoins un certain nombre d'améliorations potentielles sur lesquelles la CEM demande à avoir un retour :

- Réétudier la fréquence de passage pendant les vacances scolaires (jours de semaine et dimanche) jugée insuffisante au regard des besoins,
- Permettre la montée par toutes les portes du bus afin de fluidifier cette montée notamment aux périodes de pointe, pour plus de confort des usagers et une réduction du temps aux arrêts,
- S'assurer, pour les personnes fragiles ou en situation de handicap, que soient bien respectés le temps nécessaire pour elles pour accéder aux places assises, ainsi que la disponibilité et l'accès aux places qui leur sont réservées aux heures de pointe,
- Synchroniser les horaires de la ligne C1 et des premiers trains du matin de la gare de Grenoble, comme cela est fait en soirée,
- Préciser quelle est la fréquence sur la plage horaire 19h-21h, qui n'est pas indiquée dans le dossier de concertation.

## Voie nouvelle de liaison entre Meylan et Montbonnot

La proposition de modification de tracé de la liaison Meylan/Montbonnot a le double avantage de supprimer la fourche actuelle du tracé et de préserver la zone humide du Monarié. Ce nouveau tracé permettra d'améliorer significativement le niveau de service du C1 entre Maupertuis et le Pré de l'Eau à Montbonnot.

Néanmoins, l'aménagement du nouveau tronçon qui longe le gymnase du Charlaix pose des enjeux qui dépassent largement la réalisation d'une simple voie de bus. Il s'agit véritablement d'un projet complexe d'aménagement d'un espace public qui devra répondre à des exigences potentiellement contradictoires :

- Une cohabitation en toute sécurité des piétons et cyclistes avec les bus et les voitures,
- L'accès en toute sécurité du gymnase pour tous ses usagers, et notamment le public scolaire,
- Une qualité paysagère en cohérence avec l'ambiance Ville-Parc définie dans le PLUi, nécessitant notamment de préserver le(s) arbre(s) remarquable(s) et de revégétaliser l'espace devant le gymnase,
- La prise en compte de l'impact de l'accès routier du futur projet de construction de 49 logements dit « de la ferme du Monarié ».

Par ailleurs,

- Le déplacement de l'arrêt « Maupertuis » nécessite une vigilance particulière quant à la sécurisation de la traversée de l'avenue des 4 chemins, très passante.
- La CEM demande d'intégrer un chemin piéton et cycles reliant l'avenue des 4 chemins et la piste cyclable le long de l'avenue de l'Europe, dans l'esprit de l'aménagement du quartier du Charlaix parcouru d'accès libres piétons entre les lotissements.
- Enfin, la CEM demande plus d'informations sur le recalibrage de la chaussée en lien avec le réaménagement du torrent de Jaillères (risque d'une chaussée en-dessous du niveau du torrent).

Pour toutes ces raisons, **la CEM demande d'intégrer les habitants, et notamment des représentants de l'Association des Habitants de Charlaix-Maupertuis (AHCM), tôt dans le travail de conception de cet espace.**

## Opérations complémentaires pour améliorer l'attractivité de la ligne C1

En préambule, la CEM note avec satisfaction qu'il n'est plus question d'élargir l'emprise de l'avenue du Vercors et de l'avenue du Granier, comme il en était question lors de la concertation de l'automne 2019. Cette décision permet enfin de garantir la préservation de la couverture arborée le long de cet axe urbain et la qualité paysagère des quartiers traversés.

- La CEM regrette que le diagnostic du niveau de service actuel de la ligne C1 soit si peu et si mal documenté dans le dossier de concertation. Il se réduit en effet à une indication sur le temps de parcours Plaine Fleurie/Maupertuis qui « varie globalement de 7 mn en heures creuses à 12 mn en période de pointe ».
- S'agit-il de moyennes ou de fourchettes basses ou hautes ? Quelles sont les variations autour de ces mesures ? A quelle période ces mesures ont-elles été faites ? (Les dernières données sur le C1 dont la CEM a eu connaissance dataient de 2015).
- D'autre part, le temps de parcours n'est pas le seul critère qui définit le niveau de service du point de vue de l'utilisateur : le temps d'attente est un critère important aussi. Il semble donc naturel de penser que la fréquence de passage accrue aux heures de pointe compense au moins en partie

la dégradation du temps de parcours ; la question est de combien ?

Tous ces éléments sont importants à double titre.

- D'abord parce que la perception des membres de la CEM est que le niveau de service actuel du C1 est tout à fait satisfaisant pour les habitants, au moins sur le parcours meylanais. Plusieurs sont usagers réguliers du C1, et un de nos membres, pour l'avoir suivi en voiture aux heures de pointe, n'a pas constaté que le bus était limité en dessous de la vitesse limite (30 km/h sur Granier/Vercors et 50 km/h sur Verdun), en dehors de l'accès au carrefour Taillefer/Granier.
- Ensuite parce que les propositions d'aménagement complémentaires proposées ne peuvent sérieusement être évaluées qu'au regard des bénéfices apportés en matière d'attractivité pour les usagers, et donc du niveau de service perçu et globalement pour l'ensemble des habitants.

**C'est pourquoi la CEM demande qu'un diagnostic complet du niveau de service du C1 soit réalisé** afin de guider les futures décisions d'aménagement et d'investissements. Ce diagnostic devra inclure des données statistiques complètes (temps de parcours, temps d'attente, profil sur la journée, sur la semaine, etc.) et une enquête de satisfaction (quantitative et qualitative) auprès des usagers, habitants et aussi travailleurs d'Inovalée.

### **Fusion des arrêts Piscine des Buclos/Mairie et déplacement de l'arrêt Granier**

La proposition de fusion des arrêts Piscine des Buclos/Mairie semble cohérente du point de vue des standards d'exploitation d'une ligne de type BHNS. Néanmoins la CEM a un avis partagé sur cette opération, compte tenu notamment du rapport avantages/inconvénients pour les usagers. En effet, il faut tenir compte à la fois de la future densification du quartier (terrain de la Faculté de Pharmacie), et du vieillissement de la population des logements actuels. Il faudra notamment prévoir pour les personnes âgées des cheminements facilitant leur déplacement.

**Pour donner un avis précis sur le sujet, la CEM demande des plans détaillés de la localisation des futurs arrêts proposés, ainsi que de leur aménagement.**

- Décision à prendre aussi au regard des coûts (financements publics) correspondant aux déplacements des arrêts.
- Autre question : est-ce que l'étude prend en compte la possibilité de bus de 24m ?

Par ailleurs, la CEM souhaite que l'on expérimente des modèles d'arrêts de bus végétalisés. A certaines époques de l'année, à certaines heures de la journée, certains arrêts sont en plein soleil sans ombre pour se protéger, rendant l'attente très inconfortable.

### **Création de voies de bus dédiées sur l'avenue de Verdun**

Cette proposition est cohérente avec l'objectif à terme de « pacifier » l'avenue de Verdun, et d'en réduire l'effet de séparation entre les parties de Meylan situées au nord et au sud de l'avenue.

Comme indiqué dans le dossier de concertation, **la CEM recommande de penser et planifier cet aménagement en coordination avec le projet d'Entrée de Ville.**

**La CEM alerte aussi sur l'importance d'anticiper les impacts potentiels d'un report du trafic routier sur le boulevard des Alpes aux heures de pointe.**

La CEM demande que soit présenté un bilan de l'expérimentation antérieure de couloirs de bus.

## **Modification des carrefours Verdun/Vercors et Taillefer/Granier**

Si sur le principe il est tout à fait souhaitable d'aménager ces carrefours pour rendre les bus prioritaires sur les voitures, et améliorer l'accès piétons et la végétalisation, les propositions du dossier de concertation apportent plus de confusion qu'autre chose !

En effet, les aménagements proposés ne sont réalisables qu'avec un changement majeur du plan de circulation au cœur de Meylan : sens uniques sur l'avenue du Vercors à sa jonction avec l'avenue de Verdun, et sur l'avenue du Granier, à l'ouest de l'avenue du Taillefer. **Or ce changement de plan de circulation n'est pas documenté dans le dossier de concertation.**

Par conséquent, il ne nous est pas possible d'émettre un avis circonstancié sur ces propositions d'aménagement.

**De plus, nous regrettons le manque de précision et de clarté du dossier sur ce sujet, car il ne peut qu'apporter des biais dans les retours des habitants.**

Néanmoins, même sans avoir tous les éléments d'information, la CEM attire l'attention qu'un changement de plan de circulation aura potentiellement des impacts importants pour l'ensemble des habitants de Meylan, et pas seulement ceux des quartiers concernés, notamment pour l'accès aux commerces (Grand Pré, Buclos, Malacher), et aux services et équipements publics (Mairie, Poste, Ecole Grand Pré, Maison de la Musique, futurs services hébergés dans l'ancienne école des Buclos, Maison de l'association Horizons). A cela s'ajoutent toutes les difficultés liées au transfert de circulation sur les voies adjacentes (Sources, Taillat...).

A ce stade, la question de l'évaluation des bénéfices en termes de niveau de service et d'attractivité prend toute son importance pour mettre en perspective gains et inconvénients de ces propositions.

**Pour avancer sur ce sujet, la CEM demande à pouvoir travailler sur plusieurs scénarios de circulation, dont le plan de circulation actuel.**

## **Conclusion**

La CEM, dans son avis de septembre 2019, mettait l'accent sur l'importance de travailler globalement sur l'ensemble des solutions de transports en commun de la polarité Nord-Est, avec l'objectif de pouvoir réguler, voire réduire le trafic routier de transit entre la vallée du Grésivaudan et Grenoble. Cela reste aujourd'hui tout aussi nécessaire et critique, pour notamment améliorer la performance de la ligne C1.

**C'est pourquoi la CEM souhaiterait pouvoir être informée du plan stratégique du SMMAG concernant le développement de l'ensemble des solutions de transport en commun de la polarité Nord-Est, ainsi que les améliorations de la ligne C1 sur le territoire de Grenoble, dont l'extension vers la Presqu'île et la correspondance avec le tram B.**

**Enfin, la CEM demande au SMMAG comment va être organisée la concertation tout au long de l'élaboration de ce projet.**

## **Glossaire**

*CEM* : Commission Extra-Municipale

*GT* : Groupe de Travail sur les Mobilités

*SMMAG* : Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise

## Plénière du 25 octobre 2022

Compte-rendu

**Présents : 15** (avec 14 droits de vote)

Collège politique : 5 présents (avec 5 droits de vote)

- A. Jammes, MO. Novelli, A. Miladi, AM Boullier, JM. Seyer

Collège associatif : 6 présents (avec 5 droits de vote)

- F. Sarraut, JY. Courcoux, I. Ribard, F. Morel, S. Goy, P. Garnier

Collège des habitants : 4 présents (avec 4 droits de vote)

- F. Genoulaz, P. Bodiglio, F. Coudurier, P. Poupin

**Personnes excusées ayant voté par correspondance : 11** (avec 9 droits de vote)

Collège politique : 2 (avec 2 droits de vote)

- F. Pillot, T. Parmentier

Collège associatif : 4 (avec 2 droits de vote)

- ML. Bardoulat, A. Glatigny, F. Joubert, M. Paume

Collège des habitants : 5 (avec 5 droits de vote)

- V De la Cerda, T. Paffumi, M. Minazio, C. Denimal, JP. Cleirec

### Ordre du jour

1. Approbation de la motion envoyée par P. Bodiglio par email le vendredi 21 octobre

### 1/ Approbation de la motion présentée par P. Bodiglio.

Suite à

- l'organisation d'ateliers grands publics sur le plan de circulation « quartiers apaisés » organisés par la Mairie les 11 et 20 octobre 2022,
- à la proposition faite par le Président d'organiser une première réunion plénière sur ce sujet envoyée par email le vendredi 21 octobre, afin que la CEM puisse exprimer son avis,
- à de nombreux retours de membres de la CEM,

Philippe Bodiglio a proposé par email envoyé le vendredi 21 octobre que la CEM vote un « refus à statuer ». Le président a renvoyé par mail le dimanche 23 octobre l'ordre du jour avec comme point le vote sur cette motion.

Projet de circulation Granier Vercors :

*La CEM est dans l'incapacité d'émettre un avis en une seule réunion sur un dossier complexe dont elle n'a pas pu prendre connaissance. Les seuls éléments fournis lors de l'atelier public sont largement insuffisants pour s'approprier sérieusement le diagnostic et les alternatives.*

*Aucune information n'a été communiquée au groupe de travail Mobilités de la CEM pendant toute la durée des études menées par le SMMAG, en coordination avec la Métro et la Ville de Meylan. Il n'a été impliqué ni sur le fond du dossier, ni même sur la forme de la concertation avec les habitants.*

*Cela a des conséquences sur la légitimité de la CEM auprès des habitants, allant jusqu'à mettre en porte-à-faux certains d'entre nous, interpellés après l'atelier public sur leur rôle, dans le projet et la concertation.*

*Plus grave, dans ces conditions, la CEM ne peut remplir pleinement la mission qui lui a été confiée par le Conseil Municipal, d'autant qu'un constat analogue a été fait par le groupe de travail PLUi.*

*La CEM demande donc aux élus de mettre en place les conditions qui lui permettent d'intervenir en amont des prises de décision, pour contribuer, dans l'intérêt commun, à leur co-construction avec les habitants.*

Après discussion, la motion a été mise au vote :

*Collège politique :*

1 pour

6 abstentions

*Collège associatif :*

5 pour

2 abstentions

*Collège citoyens :*

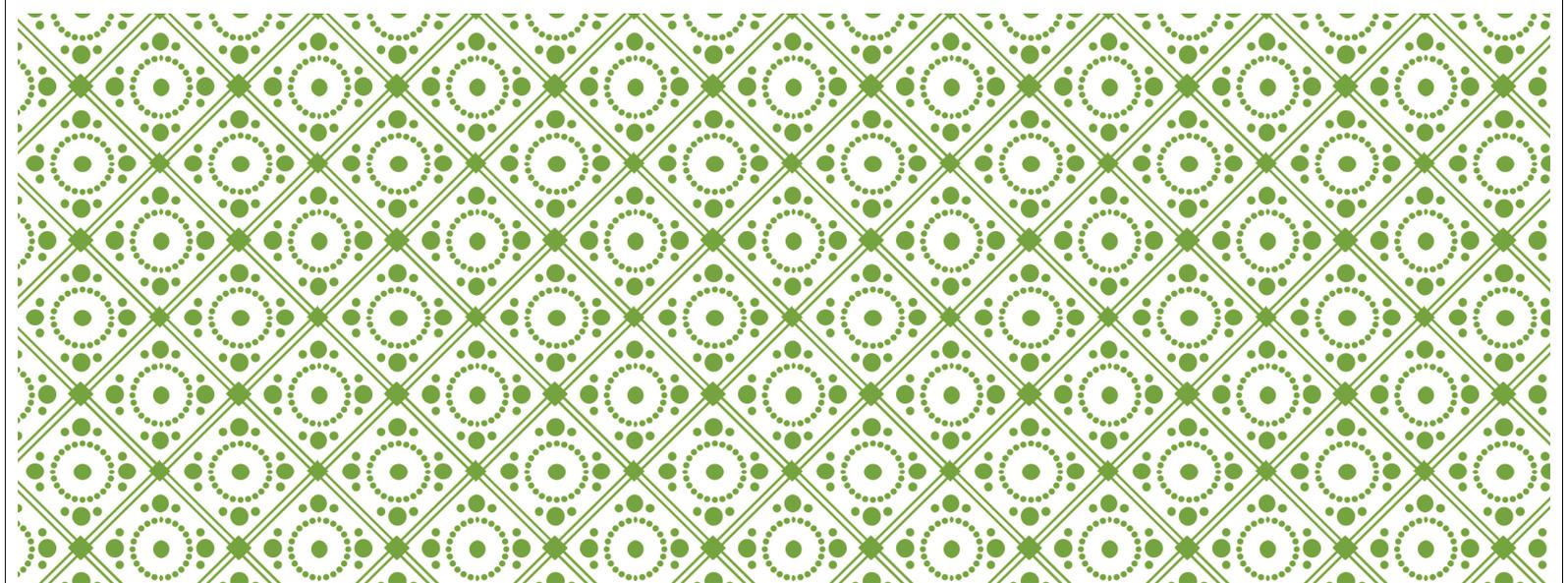
8 pour

1 abstention

**Résultat du vote :**

**23 votants (dont 9 par correspondance)**

- **14 pour**
- **9 abstentions**



# ENTRÉE DE VILLE

Synthèse des carnets de route

## EN RÉSUMÉ

### « L'AVENUE DE VERDUN, ON Y PASSE. ON NE S'Y PROMÈNE PAS ET ON NE LA TRAVERSE PAS. »

La zone de bruit qu'elle constitue ainsi que l'absence de végétation créent une zone que l'on cherche à éviter pour de la balade ou des modes de transport doux.

C'est une zone circulante (limitation de vitesse non respectée) dangereuse pour qu'un enfant ou une personne âgée la traverse.

L'emprise au sol de la voirie réservée aux voitures est équivalente à celle d'une autoroute sur certains tronçons. La désimperméabilisation s'impose.

La zone de fort bruit est une bande de 100 ou 200 mètres de large qui coupe Meylan en deux. Il est nécessaire de faire des mesures de bruit sur toute l'avenue

Une grande partie des arbres qui végétalisent l'avenue sont situés sur des terrains privés, et non sur l'espace public.

C'est une zone de transit mais pas une zone de vie.

Il est important d'être vigilant sur les cheminements piéton, les trottoirs, les racines, mais aussi les dévers ... pour faciliter l'équilibre et la marche

# MÉTHODE/RETOURS

La Commune de Meylan a lancé un appel à idées pour accompagner sa réflexion sur l'Entrée de Ville entre La Carronnerie et le Rond-Point du Grésivaudan.

Quels enjeux, quels besoins? Comment la transformer?

Elle fait appel aux habitants, membres d'associations ou de la Commission Extra-Municipale pour donner un avis. Plusieurs bureaux d'études sont également mobilisés.

En utilisant un carnet de route et d'idées, ils ont parcouru à leur guise, le chemin proposé avec ses 8 arrêts. A chaque arrêt ils ont partagé leur ressenti et leurs idées pour l'avenir en les reportant sur le carnet, ou via un questionnaire en ligne.

Réalisés en mai 2022, ces retours ont été synthétisés et présentés au Groupe de Travail Entrée de Ville de la Commission Extra-Municipale, le 25 mai 2022.

20 questionnaires en ligne

5 questionnaire papier

1 contribution libre

Questionnaires remplis sur tout ou partie

Quelques difficultés techniques (temporisation, pb d'accès)

Une communication ciblée et restreinte

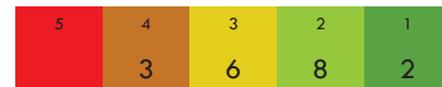
Besoin d'avoir plus d'information sur l'avancement des projets GEMO, Société Générale, ...



## ARRÊT 1 — POINTE ENTRE CARRONNERIE ET PLAINE FLEURIE

# RESSENTI : MOYENNE 2,5/MÉDIANE 2

19 réponses



## Ressenti/usages

Vue agréable sur les massifs lointains à conserver (Belledonne, Chartreuse)

Végétal : présent mais insuffisant sur certaines zones, peu d'ombre. Effet +++ d'îlot de chaleur urbain. Une végétalisation intéressante sur les espaces privés ; manque de végétal entre Chronovélo et avenue de Verdun

Architecture disparate, sentiment de pagaille

Interrogation sur l'intérêt de s'arrêter à cet endroit, lieu de transit

Sentiment d'insécurité à pied ou à vélo. « ce n'est pas la ville, c'est encore l'autoroute ». Présence forte de l'infrastructure routière, bruyant +++, pollution.

Parcours piéton complexe : succession de feux mal synchronisés pour les piétons, éclairage non fonctionnel sur une partie de la zone, trottoirs le long de la chronovélo trop étroits ; container sur voie piétonne vers Hôtel Mercure, pb d'accessibilité piétons/poussettes

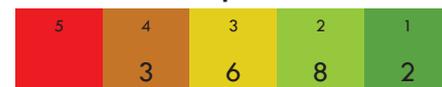
Arrêts de bus utiles pour les habitants de la Carronnerie ; dangereux et non accessible dans le sens Grenoble/Meylan (positionnement juste après le rond-point); les utilisateurs (retour de Grenoble en C1) traversent difficilement véhicules d'urgence imprévisibles et non visibles

## Propositions

- penser les vues dans le sens de la montée et de la descente
- prolonger la rangée d'arbres vers Plaine Fleurie ; fleurir ou arborer les terre-pleins centraux ; densifier la végétation ; classer en EBC les arbres, y compris de l'Hotel
- préserver l'îlot de verdure et la Chantourne ;
- améliorer l'ombre aux arrêts de bus
- masquer Athanor, le garage, la Rotonde
- requalifier l'autoroute en boulevard urbain
- supprimer la contre-allée entre l'avenue et les commerces, revoir l'accès à MACIF/Caisse d'Epargne
- casser la rectitude de l'avenue, aménager la partie centrale jusqu'au rond-point du LGM
- Faciliter la traversée piétonne entre Carronnerie et Ile d'Amour (passerelle ou souterrain?)

# RESSENTI : MOYENNE 2,5/MÉDIANE 2

19 réponses



## Rotonde

C'est la vraie entrée de Meylan, Les deux premiers bâtiments que l'on voit en arrivant sont le garage Renault et la rotonde avec le bâtiment contigu. les magasins et restaurant rendent vivante cette entrée.

L'architecture est originale, de faible hauteur et plutôt bien perçue, mais mérite d'être revue. Qu'en pensent les utilisateurs?

Le Taravo est un lieu d'accueil (seul lieu ouvert le soir), mais abords bruyants et minéral

Impression de ne pas être très exploitable, éloignement des autres commerces

Pb des nappes de parkings

Bon retour sur platanes d'alignement mais manque de raccordement avec les trames vertes N/S et E/O

Quel avenir du garage Renault à cet endroit? Peut-on le supprimer? Peut-on améliorer le fléchage?

- revoir le bâtiment en rotonde, mettre en évidence le bâti circulaire, masquer/effacer le bâtiment le plus haut
- maintenir voire étoffer les fonctions, valoriser la terrasse du Taravo
- Mettre une signature symbole de la ville, accueillir une œuvre de street art, sur la façade du bâtiment à côté de la Rotonde, côté avenue
- La plantation d'arbres le long de la voirie permettrait d'isoler la terrasse du Taravo de la rue et faire un rideau vert
- Améliorer l'accès piéton

## Lien avec ile d'Amour

L'accès au parc de l'île d'Amour est presque inenvisageable, dans l'état actuel, pour les piétons et les cycles. Il est peu visible

Un carrefour très autoroutier, à repenser ; un environnement avec des marqueurs autoroutiers, incompatibles avec la notion d'entrée/sortie de ville

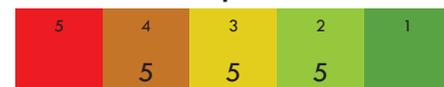
Une attente forte sur la transformation de cet accès

- Aménager l'accès actuel par chemin de Champ Montet Via un cheminement plus clair autour de Burger King
- faire une passerelle piétons-cycles pour accéder à l'île d'amour
- Possibilité de traverser l'A41 dans le prolongement de Plaine Fleurie?
- Possibilité de faire un rond-point au lieu du carrefour?
- Imaginer un passage en souterrain ou un câble?
- Végétaliser le parc en bordure d'autoroute
- Retravailler et sécuriser l'accès piétons/cycles depuis Carrefour vers la passerelle existante
- Réaménager la route d'accès à l'île d'amour, en gardant le sens unique sur la passerelle et rue d'accès cycles par bd des Alpes
- Protéger les espaces d'attentes et traversées pour les piétons et cycles
- Rencontrer les habitants de l'île d'Amour

## ARRÊT 2 – CARREFOUR VERDUN/ PLAINE FLEURIE

RESSENTI : MOYENNE 3/MÉDIANE 3

15 réponses



### Ressenti/usages

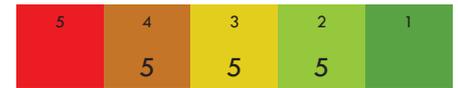
Très belle vue sur les 3 massifs ; belle perspective sur la longueur de l'avenue de Verdun ; vue désagréable sur le parking de Carrefour  
Peu de végétalisation, notamment entre Rotonde et Carrefour  
Trop d'îlot de chaleur (attente traversées, parkings) ; manque d'ombre sur Carrefour et de fraîcheur globalement  
Prédominance de la circulation automobile, qui génère un fond sonore très bruyant  
Nombreux embouteillages sur le carrefour. La priorité du C1 est à interroger.  
Traversées et accès à l'arrêt de bus dangereux, trottoirs étroits le long de la piste cyclable, conflit potentiel cycliste/piéton/voiture.  
Le carrefour du Pré d'Elle est certainement le plus dangereux de l'avenue pour les cycles : 2 stops à 10 m d'écart, l'un avant la piste cyclable (souvent non respecté par les automobilistes qui ne voient que le stop suivant), l'autre après la piste afin d'accéder à l'avenue de Verdun  
Terre-pleins centraux non aménagés,  
Bancs appréciés des PMR et personnes âgées, accessibilité OK  
Usages  
Lieu d'accès au centre commercial et lieu de transit auto et vélo

### Propositions

- Garder la vue sur les 3 massifs
- Végétaliser la façade de carrefour, en conservant la vue sur Belledonne
- Végétaliser les terre-pleins centraux avec des arbustes pour donner un aspect plus accueillant et lutter contre els ICU
- Masquer Carrefour par des petits arbres
- Mieux coordonner les feux pour réduire les bouchons sur avenue Plaine Fleurie
- Réduire la vitesse à 30 km/h
- Revoir de façon urgente le carrefour du Pré d'Elle

# RESSENTI : MOYENNE 3/MÉDIANE 3

15 réponses



## Projet d'aménagement

- Mettre une œuvre d'art signifiant les deux marqueurs de Meylan : High Tech et Nature
- Différencier les flux, imaginer une entrée/sortie depuis l'A41 et non par la Carronnerie
- Sanctuariser les voies piétonnes et cycles
- Planter des arbres adaptés aux réchauffement climatique
- Créer un nouvel espace végétalisé avec des bans, des arbustes et des arbres : place de loisirs?
- Rendre l'avenue paysagère avec une réduction de la largeur de circulation et une avenue piétonne ombragée au centre
- Revoir l'accès à Carrefour, uniquement par le sud

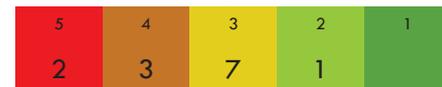
## Faciliter la traversée

- Clarifier la façon dont les voitures se croisent.
- Quelques plantations pour les piétons
- la halte au milieu à garder, mettre un passage surélevé
- Penser le temps de traversée pour les personnes âgées
- Réduction de la vitesse à 30 km/h

ARRÊT 3 — DEVANT EX-GEMO

# RESSENTI : MOYENNE 3,5/MÉDIANE 3

13 réponses



## Ressenti/usages

Belle vue sur Belledonne, Chartreuse (St Eynard), Vercors et vallée Grésivaudan. Aucun intérêt de la vue proche.

Plutôt bien pour végétal mais à conforter sur l'espace central. Plutôt agréable côté stade

Sols artificialisés, îlot de chaleur urbaine, fort ensoleillement

Pas esthétique : fils d'anciens trolleys bus avec poteaux, quantité de feux tricolores, façades de bâtiments laids, parking carrefour en étage

Manque de bancs et d'ombre, notamment côté GEMO,

Carrefour important avec voiture, bus, vélo, piétons.. prépondérance de la voiture mais zone où modes doux assez bien organisés. Equipement dédié aux vélos appréciés (pompe et banc)

Sentiment de sécurité plus favorable que la station précédente avec un carrefour dangereux pour les cyclistes circulant Ouest/Est. Attention aux contre-allées qui génèrent du risque, au croisement Chronovélo sur rue des Aiguinards

Accessibilité moyenne mais mieux que arrêt précédent

Bruit important pour les riverains

### Usages

Accès au marché des Aiguinards

Pas un endroit où envie de se poser pour boire un café du fait du bruit de la circulation (niveau un plus faible qu'au carrefour station 2)

N'invite pas à la promenade

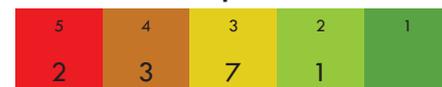
Risque d'augmentation du nombre de véhicules si grande surface alimentaire en remplacement de GEMO

## Propositions

- Améliorer la signalétique du cheminement piéton jusque Hypermarché
- créer façade/continuité végétale à droite, à gauche et au milieu de l'avenue, y compris entre Chronovélo et parking relais
- occulter la façade Gemo (côté Verdun) et le côté parking à étages de carrefour,
- remplacer les galets cimentés d'un terre-plein par végétation
- Renforcer le végétal pour lutter contre els ICU

# RESSENTI : MOYENNE 3,5/MÉDIANE 3

13 réponses



## Projet d'aménagement

- Proposer des services absents de Meylan :
  - vente et réparation de cycles,
  - Magasin de producteurs et vente de produits locaux
  - cinéma,
  - Maison des associations
  - activités pour les jeunes
  - Terrasse avec bar donnant côté Belledonne
- Faire disparaître les mats des trolleys
- Proposer un bâti en retrait de l'avenue et pas trop haut, en gardant la vue sur les montagnes
- Renforcer le végétal
- Renforcer la signalétique
- Dévier une partie du trafic vers boulevard des alpes
- Accéder à carrefour par le sud plutôt que par Verdun

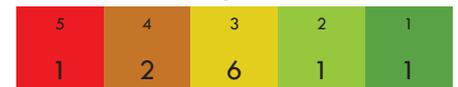
## Faciliter la traversée

- Augmenter la taille de l'espace central, mieux protéger cet espace
- Améliorer l'accès au stade et au nouveau magasin par l'est
- Augmenter la signalétique
- Augmenter la durée des feux pour les piétons
- Végétaliser les îlots centraux
- Mettre des passages surélevés pour piétons pour éviter les accélérations
- Améliorer la voirie en zigzag qui occasionne parfois des accrochages quand les gens coupent ce zigzag par inadvertance

# ARRÊT 4 – SOCIETE GENERALE

RESSENTI : MOYENNE 3,1 / MÉDIANE 3

11 réponses



## Ressenti/usages

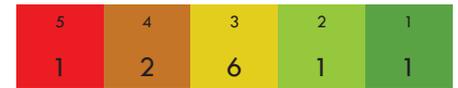
Belles vues sur Belledonne, Rachais et saint Eynard, Vercors  
Vue proche sans intérêt  
Architectures disparates, trop haut  
manque de végétal du côté de Société Générale (et gémo), arbre de haute tige présent qui procure de la fraîcheur.  
prépondérance automobile et ses nuisances  
Bruyant avec la circulation intense moyen  
Idem que pour le n°3 (pour moi ces deux carrefour n'en font qu'un) à moins que des projets ne prévoient de mieux les séparer.  
sols artificialisés en ilot de chaleur urbaine  
Sécurité assurée avec la voie Chronovélo et les trottoirs piétons mais danger pour les cyclistes car arrivée masquée des véhicules venant de Carrefour et se dirigeant vers Hexagone  
Usages  
Grand espace vide, sans occupation, lieu correct sans caractère, parcelle en retrait.  
Accès au quartier des Aiguinards, aux commerces, aux équipements socio-culturels

## Propositions

- Conserver les quelques arbres de haute tige présents
- Améliorer la végétalisation, l'augmenter sur la parcelle Société Générale
- Enlever les poteaux de trolleys ou les végétaliser pour donner un effet tonnelle
- Réfléchir l'ensemble depuis la Carronnerie jusque Société Générale
- Garder la piste cyclable
- Maintenir du parking pour l'Hexagone
- Désimperméabiliser et renforcer le végétal pour lutter contre les ICU

# RESSENTI : MOYENNE 3,1 / MÉDIANE 3

11 réponses



## Projet d'aménagement

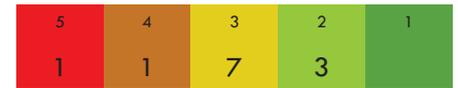
### Idées

- future mairie et services publics, services métropolitains (M-Vélo, ...) avec un espace de stationnement P+R (proximité du C1, 13, T80) + parking pour les spectateurs de l'hexagone,
- maison de personnes âgées et/ou maison inter-générationnelle.
- logements neufs, avec espaces commun en fond de parcelle.
- un lieu de convivialité (café, pub, ...),
- centre santé petite urgence,
- une mini zone artisanale ouverte aux entreprises déjà sur la commune en mal de locaux mixte activité commerciale et petits stockage. Comme cela se fait sur le Versoud par exemple.
- Accueillir des entrepreneurs de la commune en recherche de locaux qui ne sont pas compatibles avec Inovallee
- un mini parc en bordure avec jeux pour enfants
- Etablir la connexion vers le sud côté Belledonne
- Implanter le bâti en retrait (en fond de parcelle)
- rompre la linéarité de l'avenue de Verdun et casser l'allure des véhicules.
- Réaliser un cheminement piéton qui donne envie de se promener, améliorer la liaison piéton/cycle jusqu'à l'entrée du parc des aiguinards

## ARRÊT 5 — CARREFOUR LA REVIREE

# RESSENTI : MOYENNE 3/MÉDIANE 3

12 réponses



## Ressenti/usages

Vue dégagée sur les massifs, sur la longueur de l'avenue avec des arbres sur les côtés ; impression de pouvoir s'élancer

Manque de végétal. Présence d'arbres et de haies à l'est (voir si la rangée d'arbres devant PLM résistera aux travaux) et nord-ouest, mais rien devant Paquet Jardin. Dans le sens Meylan-Grenoble la partie gauche est agréable.

Grande confusion visuelle : poteaux de trolley, bâtiment Horloge à masquer

Très minérale, sols artificialisés; sensation de fraîcheur sur les côtés et de chaleur au centre

Manque d'ombre, ensoleillé mais sentiment d'être aéré

Prépondérance automobile et nuisances associées, niveau sonore élevé ; augmentation à prévoir avec PLM ; le bus a du mal à tourner sans bloquer les voitures sur la file externe

Niveau sécurité plutôt OK : demande attention, véhicules nombreux Sécurité de traversée piétonne et à vélo avec les feux tricolores mais temps de traversée trop court et en même temps que els voitures qui tournent

Faire attention dans le sens av Vercors vers Verdun aux cyclistes qui arrivent de l'av Verdun

Problème de l'arrêt de bus en ilot emprunté par les collégiens de Lionel Terray qui prennent le 13 et T80. Accès piéton au bâtiment Horloge difficile

Le panneau Métropole P+R est mal placé et indique d'aller à gauche (donc chemin de la Revirée) alors qu'il devrait indiquer un U pour rejoindre le parking.

### Usages

Accès aux zones commerciales (paquet Jardin, commerces Revirée)

Accès résidentielles (Buclous, Aiguinards, revirée)

Accès professionnels (Inovallée)

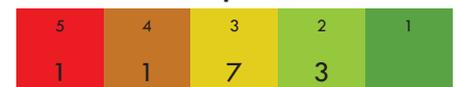
Transits automobile et vélo (Montée vers le Haut Meylan, retour Grésivaudan, vers Ile d'amour)

## Propositions

- améliorer ce carrefour en tenant compte des nouveaux habitants de PLM (et plus tard Fac de Pharmacie) souhaitant se rendre dans le quartier de la Revirée
- Aménager les ilots centraux
- Renforcer les traversées piétons-cycles, Augmenter le temps pour traverser
- Faire une piste cyclable jusqu'au collège Lionel Terray
- Conserver le linéaire d'arbres, renforcer le végétal pour lutter contre les ICU
- Conserver la séparation piéton-cycles et l'arrêt de bus qui oblige les voitures à ralentir
- Faire de beaux aménagements côté PLM, masquer le parking de Paquet Jardin et le bâtiment de l'Horloge
- Remplacer les feux tricolores par un rond-point
- Reprendre la voirie devant l'arrêt de bus pour éviter de se faire arroser par les voitures
- supprimer partiellement et végétaliser la partie de la contre-allée qui ne sert pas de parking, et rendre perméable la partie qui sert de parking.

# RESSENTI : MOYENNE 3/MÉDIANE 3

12 réponses



## Parc Cerisiers

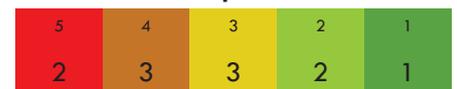
« Ce petit parc est un bijou surtout à la période actuelle car les grenouilles y jouent un concert continu. »

- Mettre en place une signalétique plus visible (envahi par herbe, en retrait, pas situé à un endroit d'entrée)
- L'indiquer depuis la piste cyclable avec des éléments précisant ses spécificités
- Mettre des oeuvres d'art qui vous guide!
- Établir la vocation de ce parc : quartier? Ville?
- élargir l'accès au parc côté ouest pour inciter à venir
- Consulter les riverains avant tout
- Revoir le positionnement de la traversée piétonne à la fois en décalage par rapport à l'accès au parc et par rapport au chemin des Sources
- Sécuriser le passage piéton (feu? autre aménagement?)

# ARRÊT 6 – CARREFOUR VERDUN/FAC DE PHARMACIE

## RESSENTI : MOYENNE 3, 3/MÉDIANE 3

11 réponses



### Ressenti/usages

vue dégagée sur les massifs proches et lointains et belle perspective sur la longueur de l'avenue

Place du piéton à conforter : 5 passages piétons seulement entre la Revirée et le carrefour en haut de l'avenue. Le passage piétons avec terre-plein central situé une cinquantaine de mètre à l'ouest du carrefour pharmacie n'est pas annoncé sur l'avenue de Verdun. La traversée de Verdun pas sécurisée, nette amélioration depuis l'existence du feu.

Allée latérale côté fac de Pharma très prisée des piétons Présence de haies et d'arbres aux alentours mais plus à l'est qu'à l'ouest.

Les arbres sur la parcelle de la Fac donnent une belle ombre et sont importants pour la vue. Les petites haies sur les côtés de l'Avenue de Verdun ne sont pas très esthétiques.

Beaucoup de bitume, îlot de chaleur avec une différence d'appréciation entre les deux rives (mieux côté sud).

prépondérance de la circulation et nuisances sonores élevées, casser la vitesse traversée allée de la Pharmacie dangereuse ; non respect des priorités par et pour cyclistes

#### Usages

Piéton, transit voiture ou vélo

Balade

Accès à Grand Pré et à la Mairie

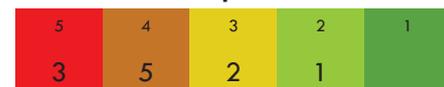
### Propositions

- *Changer la priorité : piéton > cycle ou bus > voiture*
- *Améliorer la visibilité des piétons aux arrêts de bus, mettre en cohérence les accès.*
- *Surélever les passages piétons*
- *Aménager les îlots centraux*
- *Revoir la circulation des cycles tout en conservant la piste cyclable*
- *Réduire la vitesse des voitures (ralentisseurs, 30 km/h, déclenchement des feux selon vitesse voiture)*
- *Réduire les nuisances sonores : changer les enrobés, mettre des protections (végétation?)*
- *Conserver les arbres en les classant en EBC, et augmenter leur nombre*
- *Arborer correctement le terre-plein qui sépare la piste cyclable et les voies voitures entre Revirée et Chamrousse*
- *faire de beaux bâtiments à la place de la fac de pharmacie*
- *Revoir la carte scolaire pour que les enfants (par exemple au Berlioz) n'aillent pas dans le Haut Meylan mais vers une école plus proche*
- *Supprimer les panneaux DECAUX de part et d'autre de la route*

# ARRÊT 7 – CARREFOUR VERDUN/CHAMROUSSE

## RESSENTI : MOYENNE 3,9/MÉDIANE 4

11 réponses



### Ressenti/usages

Belle vue sur l'entrée de Grenoble et sur le Vercors, mais rideau végétal masque partiellement la vue : attention à ne pas laisser la végétation trop en hauteur.

Vue sur la longueur de l'avenue avec des arbres sur les côtés (perception de la linéarité de l'avenue de Verdun et de la rocade d'accès à Grenoble)

Le trêve de Chaumetiere réalisé comme étape de la grande Traverse est abandonné, non entretenu, fontaine à sec.

Les petites haies sur les côtes ne sont pas très esthétiques. Pourquoi la végétalisation côté nord s'arrête 100m avant le feu ?

Ensoleillement, fraîcheur relative du fait de l'importance du végétal, bon compromis. Terre plein bétonné pourrait être végétalisée

Prépondérance de la circulation automobile et nuisances : vitesse, bruit, pollution. Axe routier très bruyant dégradant particulièrement le confort de vie. Cela donne une sensation de pression permanente

entrecroisement de circulation auto/cycliste/piétons nécessitant de l'attention ; Sécurité avec la traversée aux feux tricolores, vitesse importante des cycles – conflit en sortie de propriétés

Bon trottoir côté Ecole Privée ; Traversée compliquée pour les habitants qui viennent du Haut Meylan : en deux segments (impossible en une seule fois à cause du temps limité alloué aux piétons) ou passer par le sentier un peu acrobatique dans le triangle entre avenue de Verdun et avenue de Chamrousse

#### Usages

transit auto et vélo

Accès aux différents quartiers du Haut Meylan, des Béalières, de Maupertuis ou de Montbonnot

Accès aux parcs sous le lycée

Risque fort de conflits d'usage si construction de l'église

### Propositions

- préserver la vue sur Grenoble et le Moucherotte dans la descente de l'avenue de Verdun
- Création de chicane pour faire ralentir les utilisateurs de la piste cyclable
- Changer l'enrobé pour limiter le bruit pour les riverains
- Aménager et rendre plus visibles les îlots centraux
- Proposer une traversée au niveau de la sortie du chemin de Chaumetiere avec une possibilité de traverser pour les voitures et une traversée "officielle" sécurisée pour les piétons.
- faciliter la traversée des piétons du Haut-Meylan vers le quartier de la mairie en passant par le sentier du hameau de la Chapelle
- Supprimer els boutons-poussoirs pour els cycles/piétons
- Végétaliser les zébras pour éviter des dépassements à pleine vitesse
- Ombrager la piste cyclable jusque la Revirée
- Arborer le côté sud pour occulter la façade du bâtiment d'ateliers et antiquités.
- Protéger les arbres sur les terrains privés, inciter à renforcer leur nombre
- prévoir des parkings visiteurs dans cette zone pour éviter des stationnements sauvages

## ARRÊT 8 — ROND-POINT LGM

RESSENTI : MOYENNE 4/MÉDIANE 4

10 réponses



### Ressenti/usages/aménagements

Rond-point monumental et écrasant, très végétalisé en bas, avec de l'ombre, centre trop dense.

Sentiment partagé entre agréable et lugubre. Perception de sécurité plutôt satisfaisante, au moins le jour

Vue lointaine sur les massifs (en haut) ; vue masquée par le végétal (en bas)

Sol artificialisé et béton qui génère un îlot de chaleur, L'accès piéton au niveau inférieur du rond-point (côté résidence du château) est beaucoup trop bétonné.

Correct pour les piétons, accessibilité compliquée,

Prépondérance écrasante de la circulation automobile, bruyant

Lieu de vie pratique, traversée souterraine intéressante, Lieu utile pour transit piéton, cycle, voiture vers Haut Meylan, vers Béalières. Le rond-point fonctionne bien

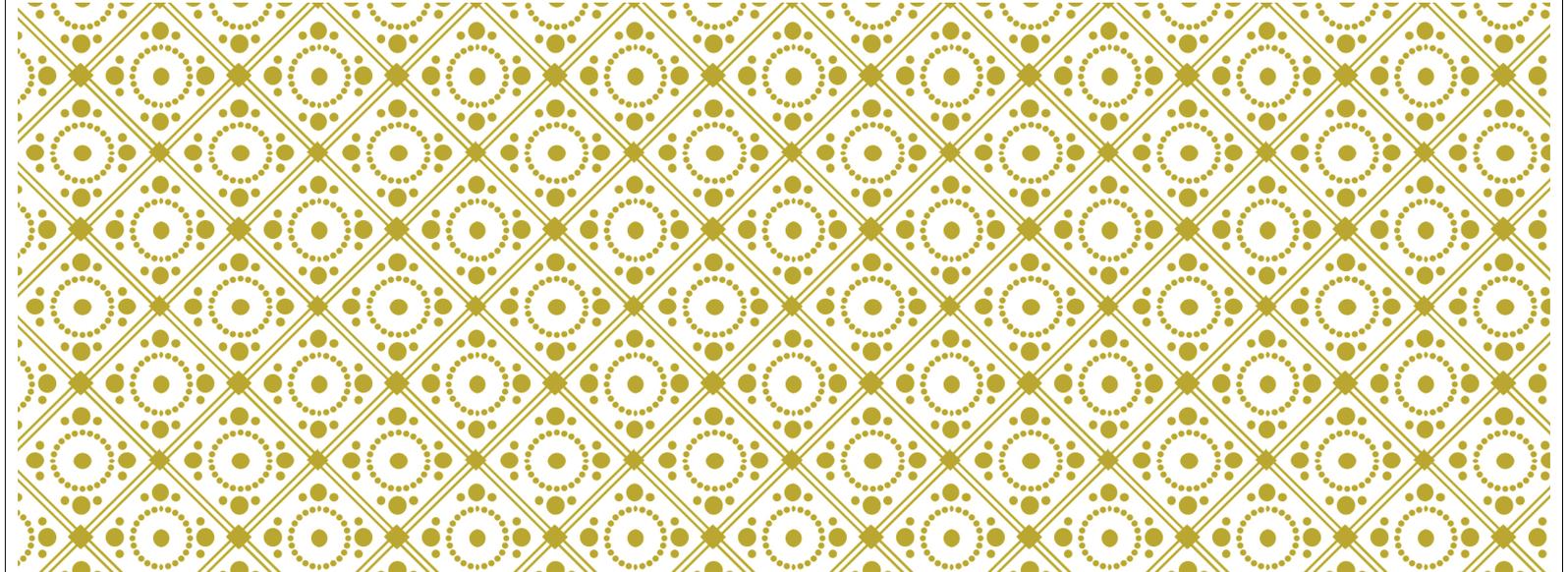
Attention aux cyclistes qui débouchent un peu vite sur le rond-point central (collision possible avec des piétons ou d'autres cyclistes). La piste cyclable entre le carrefour et le garage Peugeot est très découpée et dangereuse pour tous.

Les supports d'éclairage sont trop volumineux, disgracieux et très lourds par rapport à des supports d'éclairage habituels

Pourquoi une avenue aussi large?

### Propositions

- mettre des fleurs, des arbres, de l'herbe au centre,
- Mesurer le bruit de la circulation automobile
- Proposer un espace de location Métrovélo et trottinettes en libre service
- Nettoyer et réaménager les bancs
- Conserver la notion d'étage
- Conserver les arrêts de bus à cet endroit
- Rendre plus visible la traversée sous le rond-point, faciliter l'accès vélo
- Eduquer les piétons et usagers du jardin central (papiers, canettes, masques usagés traînant par terre alors qu'il y a plusieurs poubelles à disposition)



## ALLER PLUS LOIN

# *FAIRE DE L'AVENUE DE VERDUN UNE ZONE DE VIE, ATTRACTIVE, EMBLÉMATIQUE POUR LA VILLE.*

*L'avenue de Verdun peut passer de nuisance à une opportunité, une vitrine pour Meylan. Une surface au sol considérable, un lieu de promotion des transports doux.*

*Réunir les deux moitiés de Meylan, faire revenir les promeneurs en réduisant le bruit, mettant des bancs publics, des arbres, de la verdure.*

*Donner envie aux meylanais de passer par l'avenue de Verdun, non pas par nécessité mais pour le plaisir. Végétaliser ce qui peut l'être, notamment les terre-pleins centraux*

*Laisser les voitures circuler mais moins nombreuses et moins vite, sur un revêtement silencieux, et sur une voie de chaque côté seulement. Leur proposer des espaces pour se garer de façon adéquate*

*Donner la priorité aux vélos traversant Meylan, leur réserver le centre de la voirie pour réduire le nombre de croisements, et les risques associés.*

*Délester une partie du trafic dans des zones plus industrielles ou commerciales, moins habitées (près de l'autoroute pour regrouper les nuisances au même endroit)*

*Et pourquoi s'arrêter au rond-point du LGM? L'entrée de Meylan depuis Montbonnot et le Grésivaudan commence au moins à Brusserolles*

## Motion Evaluation « Climat » du Budget de Meylan

*Approuvé en plénière le 13/12/22*

Ce projet de motion est présenté à la plénière par le Groupe de Travail Plan Climat Air Energie Territorial (GT PCAET)

**Lors de la séance plénière de la CEM du 13/12/2022, ce projet est débattu et voté à la majorité des participants (1 abstention). Il est transmis au Président de la CEM le 19/12/2022**

### Contexte

Meylan et la Métropole Grenobloise ont fixé des objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre : - 50 % en 2030 par rapport à 2005. La première partie de la trajectoire a été tenue (- 25 % entre 2005 et 2016), mais la contribution la plus significative est celle de l'industrie, qui a assuré 80 % de l'effort. Ni le résidentiel, ni le tertiaire, ni la mobilité n'ont progressé significativement. L'atteinte de l'objectif nécessite donc une inflexion de la trajectoire.

Si le PCAET définit les actions prévues pour atteindre cet objectif, il est fondamental de se doter de moyens de pilotage adaptés pour assurer un suivi strict et régulier de cette trajectoire.

L'outil budgétaire est un outil puissant pour mesurer cette dynamique.

### Demande

En conséquence, la Commission Extra-Municipale demande que la mairie mette en œuvre une évaluation climatique du budget, afin de mesurer les engagements politiques de la collectivité.

Le choix de la méthode et des outils sera fait par la Mairie en prenant en compte les recommandations de l'un ou l'autre des organismes experts tels que l'I4CE, l'ADEME, CIT'ERGIE, le soutien de France urbaine et de l'AMF.

La méthode pourra être développée de façon progressive, en visant une approche pédagogique pour en faciliter l'appropriation par une grande partie des Meylanaï et Meylanaïses.

Cette démarche préalable sera complétée, le moment venu, par une démarche de « budget carbone ». Elle visera ultérieurement à déterminer l'empreinte carbone de la collectivité en mesurant les émissions de gaz à effet de serre, directes ou induites, associées à chacune de ses actions et, par conséquent, de ses lignes budgétaires. Elle visera ainsi à permettre les arbitrages qui seront forcément nécessaires pour optimiser d'utilisation de l'argent public en maximisant la réduction de CO<sub>2</sub> à € d'argent public dépensé.



vendredi 30 septembre 2022 maison de la musique Meylan

# mais quelle trajectoire souhaitons nous donner à cette TRANSITION ?



promouvoir la transition écologique  
approche systémique, sociétale, emploi

## sobriété

baïsser les consommations

réduire par 5 les émissions de carbone  
objectif 2 tonnes/pers en 2050

ne pas avoir de voiture... voir les choses différemment  
CITIZ

## efficacité

Remplacer les logiques de stocks par des énergies de flux

les logements 10 000 réalisés VS 700 000 besoins

adapter les véhicules

avec de VRAIS mécanismes de financement

passer de l'incitation à l'obligation

isoler les bâtiments améliorer les performances des équipements  
Scénario négamat

## alimentation

donner plus d'autonomie aux territoires

avoir une alimentation moins carnée

trouver un équilibre entre bio et local

le local c'est le territoire du point de vue des marchés publics



## mobilité

85% lié à la voiture ou l'avion

rapprocher le lieu de travail du logement

avoir des petites voitures

taxes sur les carburants à revoir (avions!!)

## énergie-logement

mieux isoler les logements

les énergies renouvelables à 100%... c'est IMPOSSIBLE

le nucléaire c'est 20%

le réel problème c'est les 70% d'énergies fossiles

## consommation

moins consommer

moins acheter neuf

recycler

Grenoble Capitale verte  
projet participatif 42 thèmes 54 défis

URGENCE ++

## renouvelables

aller vers les énergies renouvelables

objectif 100% en 2050

actuellement 70% d'énergie fossiles

et à Meylan ?

Plan climat air énergie métropolitain

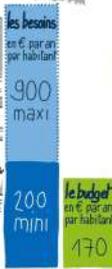
5Ayes

S'adapter au changement climatique  
Agir pour la transition énergétique et la qualité de l'air  
Valoriser les ressources du territoire  
Mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne  
Renforcer l'exemplarité en interne

Comprendre les enjeux

Ateliers

Sortir du triangle de l'inaction citoyen  
entreprise pouvoir



la dette environnementale est élevée à Meylan

en tenir compte dans la rénovation des écoles

dépasser les mesures et prévoir des obligations dans certains cas

des copropriétés et des associations (comme le repair café) sont déjà exemplaires

on rencontre de réelles difficultés à se fournir en local

bio et local ?

Quel est l'impact du citoyen lambda sur la réduction des émissions

chaque Meylanais e peut faire son bilan carbone

il est nécessaire de mieux comprendre le fonctionnement des jeunes pour mieux les intéresser

mais les jeunes bougent dans les écoles et universités !

56% des 16-25 ans pensent que la terre est condamnée

1 repas/semaine en végétal

végétalisation? des repas dans les restaurants scolaires

la Zone à Faible Emission est une catastrophe (force à l'achat de voitures neuves)

trouver un équilibre entre écologie punitive ou acceptée

39% des 16-25 ans hésitent à avoir des enfants

la France est le pays qui investit le moins dans le ferroviaire

un vrai frein

quel accès à l'eau aux Capucins

pourquoi le shift project et negawatt ne peuvent s'entendre sur le nucléaire ?

la position des shifteurs est agnostique sur le sujet !

Vous avez les cartes en main! engagez vous dans des actions concrètes pour un futur décarboné



INVENTONS NOS VIES BAS CARBONE

## Avis en forme d'alerte, sur le projet de Réseau Meylanais de Chauffage Urbain

*Approuvé à la majorité lors de la plénière du 26 janvier 2023*

Cet avis de la CEM est centré essentiellement sur la question de la convention avec le futur concessionnaire, objet du prochain vote en Conseil Métropolitain, en mars prochain. Il met l'accent, sous forme d'alertes, sur les points qui nous paraissent important de sécuriser.

Pour des questions de délai, le dossier n'a pu être traité dans toutes ses dimensions, notamment écologique. Il est prévu de compléter cet avis, en collaboration avec le groupe de travail PCAET de la CEM, à horizon avril/mai.

*Cet avis est transmis aux élus du Conseil Municipal pour information, assorti d'une demande de rencontre auprès des conseillers métropolitains de Meylan et l'élus meylanais référent sur les questions d'énergie.*

La volonté du Groupe de Travail était d'étudier le projet dans ses différentes dimensions : économique, technique et écologique. L'analyse a été toutefois limitée par l'impossibilité qui nous a été faite de rencontrer les personnes et services de Grenoble-Alpes Métropole en charge de la conduite du projet. <sup>1</sup>

Cet avis a été construit sur la base des documents suivants :

- Rapport du cabinet SF2e Ingénierie, spécialisé dans les problématiques de transition énergétique, commandé par Grenoble-Alpes Métropole en 2021
- Appel d'offres de Grenoble-Alpes Métropole avec remise des offres le 28/10/2022
- Réponses écrites de Grenoble-Alpes Métropole aux questions du groupe de travail en date du 17/01/2023 (Annexe 3)

Néanmoins, les informations en notre possession sont suffisantes à ce jour, **pour alerter les élus sur les éléments suivants :**

- **Une viabilité économique incertaine**  
C'est là **notre principale préoccupation**. Ce risque nous inquiète d'autant plus qu'il semble être minimisé par Grenoble-Alpes Métropole: reporter ce risque sur le futur concessionnaire<sup>2</sup>, la société en charge de la mise en place et des opérations du RMCU <sup>3</sup>, ne le fait pas disparaître pour autant ! **Ce point sera détaillé en annexe 1.**
- A ce risque, s'ajoute celui de **la potentielle dégradation des espaces végétaux (haies et arbres) longeant les artères concernées par le réseau lors des travaux de canalisations.**

<sup>1</sup> Nous n'avons obtenu que des réponses écrites à une liste de questions préparées par le groupe (voir document en annexe 3). Ces réponses n'étaient pas signées, si bien que nous ignorons leur statut exact et leur rôle dans le projet.

<sup>2</sup> Voir document des réponses de Grenoble-Alpes Métropole en annexe 3.

<sup>3</sup> Dans la suite du document, nous utiliserons le sigle RMCU pour Réseau Meylanais de Chauffage Urbain.

D'une part ils ne sont pas classés en EBC<sup>4</sup> (au mieux en « végétal ornemental ») et d'autre part, rien dans le document d'appel d'offres ne contraint le concessionnaire à mettre en œuvre des solutions pour les préserver.

De plus, la pression faite au concessionnaire d'une montée en charge en deux ans maximum pour des raisons économiques, risque de l'inciter à privilégier le critère du délai au détriment de la protection de ces espaces, caractéristiques de la place du végétal à Meylan.

- Enfin, il faudra faire preuve de **vigilance que la pression sur la rentabilité** du RMCU ne dérive pas, sur le long terme, à une pression accrue sur la construction de nouvelles résidences, et finalement à une densification incompatible avec la vision de Meylan 2040 Ville-Parc.  
En effet, s'il est possible de contraindre les nouvelles constructions, via le permis de construire, de se raccorder au réseau de chauffage urbain lorsqu'il est installé, les copropriétés anciennes ont le choix de s'y connecter ou pas, suivant les conditions commerciales qui leur sont faites.
- **Pas d'étude comparative avec d'autres solutions**  
Pompe à chaleur, géothermie (et autres solutions) par exemple.

Dans la perspective du prochain vote métropolitain qui devrait valider le contrat de concession du RMCU, la CEM recommande aux élus métropolitains de Meylan, et à l'ensemble du Conseil Municipal, de :

- Demander à Grenoble-Alpes Métropole le plan de mitigation des risques économiques du projet. Il devrait comprendre à la fois **les actions prises pour réduire la probabilité d'une cessation de paiement du futur concessionnaire**, et celles prévues, si elle venait à se produire, **à en minimiser les conséquences sur les futurs clients du RMCU, y compris la Mairie de Meylan.**<sup>5</sup>  
Et demander notamment **quelles vérifications ont été faites pour s'assurer que le prix proposé par le candidat retenu est justifié** (pas trop serré pour éviter le dépôt de bilan, pas trop élevé pour éviter que le service soit trop cher)
- S'assurer que ce plan ne débouchera pas **sur une densification future du territoire communal incompatible avec la vision d'un Meylan Ville-Parc.**
- Demander qu'une clause soit incluse dans la future convention pour faire **obligation au concessionnaire de préserver le végétal dans la pose des canalisations.**
- Renforcer, en complément, la protection des espaces végétaux (haies, arbustes, arbres) concernés **en demandant leur classement EBC dans la modification n°2 du PLUi.**
- **Creuser les solutions alternatives** en plein développement, comme pompes à chaleur, géothermie, etc.

En l'état actuel de nos informations, il nous semble que ce projet présente un certain nombre de risques pour la ville de Meylan.

---

<sup>4</sup> EBC Espace Boisé Classé

<sup>5</sup> A noter que la mise en œuvre d'un tel plan pourrait contribuer à consolider le dossier auprès de l'ADEME pour la demande de subventions.

## Annexe 1 : une viabilité économique incertaine

Dans son rapport de 2021, la société SF2e alerte Grenoble-Alpes Métropole sur les risques de commercialisation du projet de RMCU.

L'argumentation repose d'abord sur la nécessité d'un délai de montée en charge très court :

Il est nécessaire de raccorder suffisamment de bâtiments au RMCU pour le rentabiliser. La cible est constituée de 49 bâtiments ou copropriétés, dont 10 bâtiments publics<sup>6</sup> (pour une consommation estimée de 3000 MWh), 3 nouveaux projets immobiliers dont PLM et la Serve (pour 4700 MWh), sur un total de 20 000 MWh attendu.

Cela signifie que la rentabilité du RMCU dépend de la décision de raccordement de 36 copropriétés privés, correspondant à 85% de la consommation attendue.

De plus, **la SF2e estime à 2 ans la montée en charge maximale du réseau acceptable économiquement.**

Grenoble-Alpes Métropole, dans sa réponse, confirme la nécessité qui est faite au concessionnaire de raccorder les bâtiments cibles en deux ans maximum.

**Or ce délai de deux ans nous semble peu réaliste pour les raisons suivantes :**

Parmi les bâtiments publics, quel sens fait-il d'inclure la Mairie et la crèche des Buclos à horizon 2026, alors que ces deux bâtiments sont inclus dans le PAPA de la Serve, dont le projet d'aménagement n'a pas encore démarré ?

Rien n'oblige les copropriétés actuelles de se raccorder au RMCU ; cela dépendra essentiellement de l'offre commerciale et du prix des solutions concurrentes (gaz, électricité, PAC pour les plus petites collectivités, ...)

Même dans l'hypothèse d'un choix portant sur le RMCU, le délai de décision et de mise en œuvre du raccordement sera supérieur à deux ans pour la plupart des copropriétés (nécessité d'au moins deux AG, une pour autoriser l'étude des solutions potentielles, une autre pour acter de la décision). A ces contraintes, il faut rajouter celle de faire les travaux de raccordement pendant les quatre mois d'été pour des raisons de transition entre les deux systèmes de chauffage.

De plus, pour les copropriétés, la question du raccordement au RMCU ne se posera concrètement que lorsque leur système de chauffage sera en fin de vie (timing ne correspondant pas forcément au planning espéré par le concessionnaire).

Ensuite, le SF2e exprime aussi « **une grosse alerte persistante sur le prix de vente élevé mettant en péril la commercialisation** ». C'est pour cette raison que la Métro a suivi ses recommandations, et a négocié un prix de vente moyen de la chaleur d'Athador au RMCU à 25 € HT le MWh au démarrage de l'exploitation du réseau (avant le basculement sur le nouvel incinérateur). La Compagnie de Chauffage qui gère le réseau principal de chaleur urbaine souhaitait le vendre à 52 € HT le MWh.

Les simulations de la SF2e ont été réalisées sur la base du prix du gaz sur la période 2019/2020. Le prix du gaz ayant énormément augmenté en 2022, la Métro en prend argument pour minimiser les risques de commercialisation du RMCU.

L'argument de Grenoble-Alpes Métropole nous semble fragile<sup>7</sup> :

---

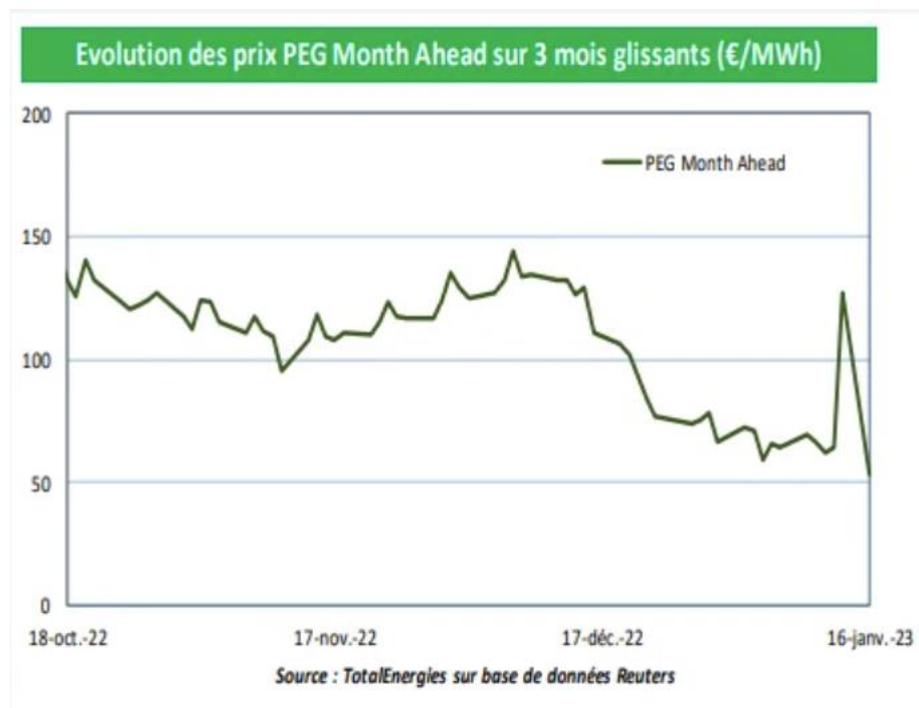
<sup>6</sup> Nous avons des informations contradictoires concernant le bâtiment de la Maison de la Musique. Le rapport du SF2e l'exclut de sa proposition car trop éloigné au regard de sa consommation potentielle. La réponse de Grenoble-Alpes Métropole l'inclut dans la liste des bâtiments publics à raccorder.

<sup>7</sup> La confiance affichée par Grenoble-Alpes Métropole dans ses réponses écrites à nos questions est surprenante, et nous semble pas à la mesure de l'importance du projet et de l'investissement. Quoi qu'il en soit, elle ne peut remplacer Commission Extra-Municipale de Meylan – Avis en forme d'alerte Réseau Meylanais Chaleur Urbain

Les cours du gaz ont bien explosé en 2022. C'est très visible sur le graphique en page 2 du document de la Métro (voir annexe 3).

Mais ce graphique s'arrête en novembre 2022 ; voici la partie manquante, du 18 octobre 2022 au 16 janvier 2023.<sup>8</sup>

### Cours du gaz naturel sur le marché de gros (PEG M+1)



« Parallèlement, le gaz naturel européen perdait encore du terrain, poursuivant sa tendance baissière amorcée début décembre. Le contrat à terme du TTF néerlandais, considéré comme la référence européenne, s'échangeait à 57,20 euros le mégawattheure (MWh), peu après avoir chuté jusqu'à 56,60 euros, son prix le plus bas depuis septembre 2021. »

Extrait d'un article de la revue Capital du 17 janvier 2023.

Il ne serait pas correct d'en déduire que le prix du gaz va retrouver ses niveaux d'avant 2022<sup>9</sup>. **Par contre, cela montre clairement que le prix du gaz est très volatil et très incertain.** Son cours dépend de trop nombreux paramètres conjoncturels et structurels pour prévoir son cours sur le court et moyen terme. Sans même évoquer le dispositif de bouclier tarifaire et de son évolution.

En conséquence, **rien de solide ne vient étayer l'affirmation selon laquelle le prix du RMCU sera inférieur à celui du gaz pendant la période 2024/2026, période critique où le concessionnaire devra réaliser la montée en charge maximale du réseau pour en assurer la viabilité économique.**

A cette incertitude s'en ajoutent d'autres, sur le prix futur du RMCU :

Le prix de vente de la chaleur d'Athanor au RMCU a été négocié par la Métro à 25 € HT le MWh au démarrage de l'exploitation du réseau, sur la recommandation de la SF2e, pour rendre le réseau viable.<sup>10</sup> Ce prix sera revu

---

une analyse approfondie des risques, et un plan de mitigation des risques les plus critiques. Plan qui devrait, en toute logique, être soumis aux élus pour approbation.

<sup>8</sup> Cours du gaz naturel sur le marché de gros (PEG à M+1) – cf. graphique de la Métro

<sup>9</sup> Cela reviendrait à utiliser un raisonnement analogue à celui que nous reprochons à la Métro d'utiliser.

<sup>10</sup> La Compagnie de Chauffage qui gère le réseau principal de chaleur urbaine souhaitait le vendre à 52 € HT le MWh. Commission Extra-Municipale de Meylan – Avis en forme d'alerte Réseau Meylanais Chaleur Urbain

au moment du basculement sur le nouvel incinérateur. Quel prix ? Quel impact sur le prix vendu aux clients ? Comment les coûts des travaux du nouvel incinérateur seront intégrés dans le calcul du nouveau prix ?

Le concessionnaire devra supporter les coûts des solutions provisoires de chauffage collectif (au gaz ou fuel) des immeubles en cours de construction livrables avant l'arrivée du chauffage urbain.

A titre d'exemple, pour PLM cela inclut la location de deux chaufferies mobiles (105 K€ pour deux ans) + coûts des travaux d'installation et d'arrivée des fluides (eau, gaz, électricité) + surcoûts combustibles par rapport au chauffage urbain (notamment la différence de TVA, de 5 à 20%)

**Pour toutes ces raisons, nous considérons que le risque d'un défaut de viabilité économique est bien réel pour le projet du RMCU.**

Sur ce point, nous sommes surpris de la réponse de Grenoble-Alpes Métropole qui semble considérer que ce risque n'est porté que par le concessionnaire (voir annexe 3).

Pourtant, le mode de concession choisie n'est pas une délégation complète au concessionnaire : en cas de défaut de celui-ci, la collectivité perdra financièrement au niveau de sa part d'investissement sur le projet. Sans compter que cet investissement aurait pu alors être utilisé avec plus d'efficacité sur d'autres actions en faveur de la transition écologique.

D'ailleurs, l'ADEME a une autre position sur le sujet puisqu'elle met en concurrence les différents projets de chauffage urbain qui lui sont soumis pour une demande de subventions. Cela nous paraît être une position saine d'évaluer en amont l'efficacité de l'investissement public en matière de bien commun, et **de le sécuriser**.

Dans son rapport, à la page 40, le SF2e alerte Grenoble-Alpes Métropole: « *Nous alertons sur le fait que les subventions de l'ADEME feront l'objet d'une analyse économique [...] votre projet est en concurrence avec tous les autres projets déposés, et il peut y avoir un risque de non-distribution de subvention suivant le critère énoncé.* »

D'autre part, une cessation d'activité du concessionnaire aurait un impact énorme, financier et technique, sur les copropriétés clientes.

## Annexe 2 : quelques éléments de chronologie

7 février 2020 : Vote par la Métro de réaliser un (petit) réseau meylanais, totalement indépendant, alimenté par une chaufferie bois, suite à la présentation de Philippe Cardin et du maire de La Tronche.

19 juin 2020 : Annulation du vote précédent, suppression de l'option chaufferie bois pour y substituer une alimentation directe à Athanor.

22 Octobre 2021 : Suite aux recommandations de la société SF2e, décision de la Métro de confier le RCUM à un Concessionnaire, afin de ne pas porter le risque, jugé trop important, de la commercialisation de ce réseau ;

4 février 2022 : Vote ; décision du raccordement RCUM non plus à Athanor, mais au réseau principal.

28 octobre 2022 : Clôture de l'appel d'offre pour le choix du Concessionnaire en charge de la conception, réalisation, et des opérations du RCUM. Une nouvelle modification technique apparaît dans le document : le raccordement du RCUM en direct sur le nouvel incinérateur, dès qu'il sera construit.

A noter, qu'il entre dans la mission du concessionnaire la du réseau meylanais. A quand le projet définitif ?

## Annexe 3 : Document de réponse de Grenoble-Alpes Métropole aux questions formulées par le groupe de travail de la CEM - janvier 2023

### 1. Quelle est la finalité (le but, l'opportunité) d'un Réseau Meylanais de Chauffage Urbain ?

La Métropole s'est fixé des objectifs dans le cadre du Plan Air Energie Climat, dont une déclinaison est le Schéma directeur Energie qui a été délibéré en 2017.

Ce schéma directeur décrit les manières d'approvisionner le territoire en énergie à horizon 2030 afin de contenir les émissions de CO2.

Pour la partie concernant la chaleur, une des actions phares est de développer les réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération : le projet de Meylan s'inscrit pleinement dans cette dynamique pour proposer de la chaleur renouvelable et économique aux bâtiments de Meylan (publics et privés).

#### a) Besoins et Attentes ? Pour quels résultats ? Les risques ?

Opportunité avec le projet PLM, confortée par la volonté de la commune de Meylan de raccorder ses bâtiments (Piscine des Buclos, Hôtel de ville, gymnase des Buclos, école des Buclos, bibliothèque Grand Pré, groupe scolaire Grand Pré, crèche des Buclos, gymnase des Aiguinards, école primaire Mi-Plaine, gymnase de la Revirée, résidence personne âgées Pré Blanc, maison de la musique, centre socio culturel des Aiguinards). Un risque commercial qui demeure pour le raccordement des copropriétés privés mais ce risque est inhérent à tout projet de réseau de chaleur. Cependant, l'augmentation du prix des énergies rend les réseaux de chaleur plus compétitifs, ce qui facilite la commercialisation.

#### b) Avantages et inconvénients ? pour les meylanais ? pour la Ville de Meylan ?

Disposer d'une chaleur majoritairement renouvelable et à un tarif compétitif aujourd'hui et plus stable que les énergies fossiles dans le temps. Un inconvénient est la nécessité de souscrire à une police d'abonnement sur le long terme (minimum 10 ans) ce qui est vu par certains acteurs comme contraignants.

A titre d'exemple, pour la piscine des Buclos, la facture de gaz est passée de 99 390€ en 2019 à 192 000€ en 2022.

## 2. Alimentation Multi énergie du réseau principal

### a) Quelles sont les proportions des différentes énergies qui alimentent actuellement le chauffage urbain en hiver ? en été ?

En hiver : environ 80% ENR&R aujourd'hui (85% dans quelques années):

- 36% UIVE, 38% bois, 5% chaleur fatale industrielle (plateforme Pont de Claix), 1% farines animales et les 20% restant : 10% charbon, 8% gaz, 2% fioul

En été : quasi 100% UIVE

### b) Aujourd'hui et après connexion ? pour le RP ? pour le RMCU ?

L'objectif du réseau de Meylan est d'arriver au même taux d'ENR&R que le réseau principal soit 80/85%. Le réseau de Meylan va utiliser de la chaleur issue de l'UIVE en parallèle au Réseau principal, et le complément de chaleur sera issu du gaz (sauf autres propositions des candidats à la concession). Le réseau principal va développer d'autres projets avec des énergies renouvelables (principalement en utilisant du bois déchet) sur ses sites de production pour maintenir son taux d'ENR&R à 80/85%.

**c) En raccordant Meylan, récupère-t-on de l'énergie disponible ?**

Oui on valorise un peu mieux l'énergie disponible en été, et très à la marge en hiver

### 3. Réseau Meylanais de Chauffage Urbain

**a) Quel intérêt (avantage) du passage en liaison directe au nouvel UVE (Phase II) ?**

Augmenter le rendement de l'UIVE en récupérant de l'énergie basse température sur le process.

**b) Pour quel prix pour l'utilisateur meylanais par rapport à aujourd'hui ?**

Les candidats à l'appel d'offre en cours doivent proposer un prix. L'objectif est de se rapprocher du coût de la chaleur distribuée par le réseau principal de la Métropole.

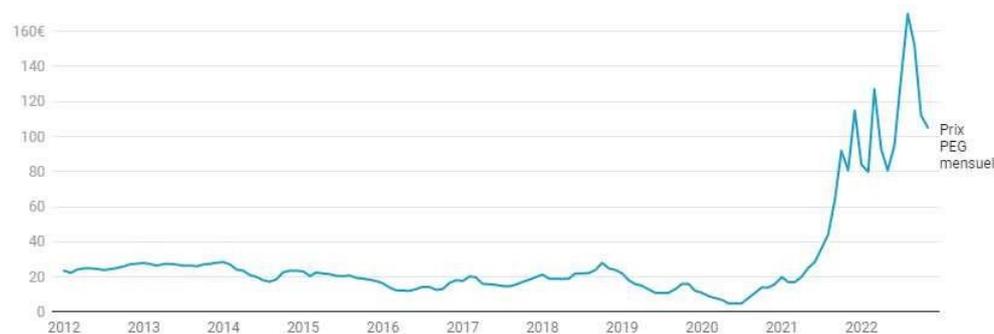
**c) Quel prix moyen du MWh pour des copropriétés alimentées avec d'autres sources d'énergie comme le gaz ou le fioul, avec une comparaison avec le prix du MWh avec le RCU ?**

Il est difficile de répondre à cette question car les situations sont disparates (amortissement des équipements de chaudière collective, renouvellement récent ou pas des contrat d'achat de gaz). Mais aujourd'hui fin 2022, les coûts de revient en gaz avec proposition de nouveau contrat d'achat (ou en fioul mais plus rare en centre urbain) sont largement au-dessus du chauffage urbain.

A titre d'exemple, voici le cours du gaz (sur le marché de gros):

#### Prix du gaz naturel sur le marché de gros PEG à M+1

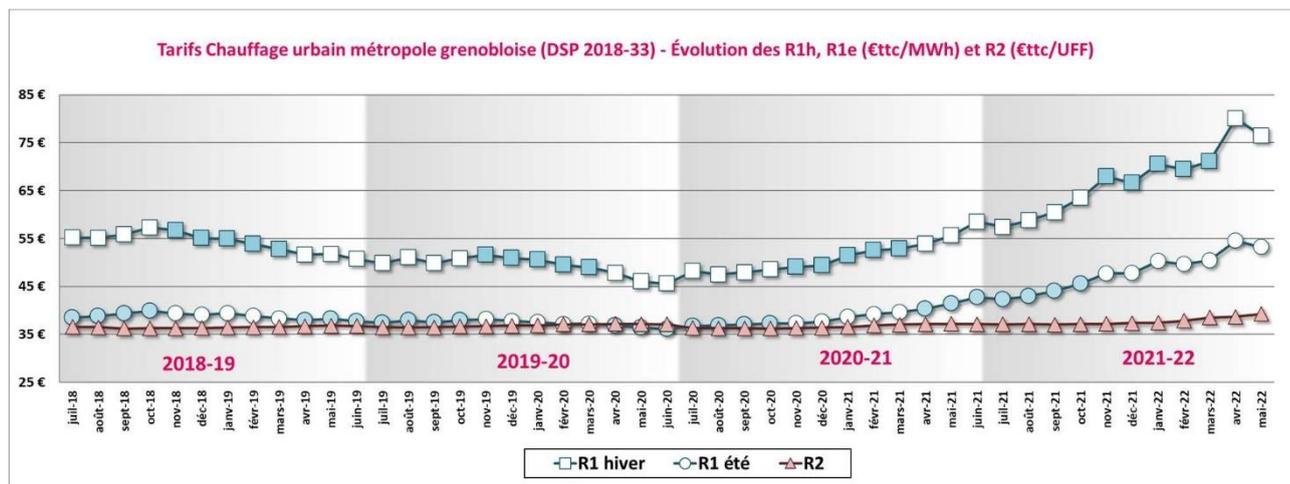
Moyenne mensuelle des prix PEG en € / MWh observée sur le marché pour des contrats à M+1.



PEG : Point d'échange Gaz

Graphique: Selectra • Source: EEX • Créé avec Datawrapper

Pour comparaison, voici l'évolution des tarifs du chauffage urbain principal sur la période 2018 – 2022 :



#### d) Quels sont les engagements déjà pris par la Métro ?

- en matière de prix du Mwh facturé ?

Le concessionnaire (appel d'offre en cours) va s'engager sur un prix, avec formule de révision (pour les combustibles, la main d'œuvre, les frais annexes).

- Concernant les copropriétés en cours de construction en matière de délai ?

Nous avons pris en compte les plannings de PLM, Rive Droite Réalisations et Trignat. Des travaux de pose de canalisations par anticipation ont déjà eu lieu.

## 4. Viabilité financière

### a) Comment se fait l'harmonisation entre le prix du RP et du RMCU ?

Chaque prix est défini au sein des concessions, avec un pilotage Métropole. Nous visons en 2023 une quasi-égalité des tarifs. Le mix énergétique visé étant lui aussi similaire (15% à 20% de fossile dans les 2 réseaux) nous pensons que les prix ne devraient pas trop diverger bien que la composition de la partie fossile ne soit pas exactement la même (gaz pour Meylan, gaz fioul / charbon pour le réseau principal) et que les formules de révision de prix seront différentes.

### b) Quid de la période de raccordement ?

Les raccordements doivent être réalisés en un (ou 2) an(s) maximum ; Le concessionnaire la prend en compte dans son business plan.

### c) Qui va payer les surcoûts ? investissements et conséquences inévitables des délais.

Le concessionnaire assume le risque sur les délais.

### d) Quid des alertes de la SF2E (rapport p 45) ?

L'alerte de SF2E concernait un prix de vente qui pouvait être considéré élevé par les futurs abonnés, par rapport au prix du gaz en 2021. Cette tendance s'est largement inversée en 2022, néanmoins nous

mettons en œuvre le projet pour qu'il soit le plus compétitifs possible quelques soit les scénarios d'évolution des prix des combustibles à venir.

**e) Quid du bilan indispensable préalable des 3 réseaux secondaires actuels de l'agglomération grenobloise ?**

Il est difficile de comparer des chaufferies biomasse avec « petits » réseaux et un réseau avec chaleur issue d'UIVE de la taille du projet sur Meylan. Les difficultés que nous avons sur les « petits » réseaux sont les faibles densités thermiques qui rendent difficiles d'atteindre un coût raisonnable de chaleur (cf délibération pour arrêt du réseau de Miribel) et les difficultés de fiabilité sur les chaudière et chaufferies bois (complexité de la régulation, convoyage du combustible entraînant des pannes). Ces éléments ne se retrouveront pas sur le dossier de Meylan.

**f) Prix de vente du MWh :**

**« Il est « souhaité » que le prix de l'énergie soit identique pour tous ».**

**Nous avons constaté que la CCIAG souhaitait vendre à 52 € le MWh à Meylan, mais il semble qu'il soit fait pression pour qu'ils le vendent à 25. Parce que si la proposition est faite au-dessus de 25, il semble que ce n'est plus intéressant pour Meylan.**

**Quelle est la durée de ce prix de 25 € HT ?**

Le prix de 25 € HT correspond au prix de vente moyen de la chaleur d'Athanor au réseau Meylanais. Ce prix est fixé dans une convention passée entre le groupement des collectivités du Sud Isère qui partagent l'utilisation de l'incinérateur et la Métropole. Il est fixé à ce tarif jusqu'au basculement sur le nouvel incinérateur.

Le prix de vente de la chaleur au réseau meylanais sera fixé dans le contrat de concession avec le futur exploitant (consultation en cours).

**g) Y a-t-il un risque de rentabilité ?**

Le concessionnaire assume les risques économiques du projet.

**h) Pourquoi (et comment) le prix du CU augmente-t-il ? Sur quoi est-ce indexé ?**

Le concessionnaire propose des indices de révision (nationaux, Insee ou moniteur) pour refléter l'évolution des prix des combustibles (uniquement gaz dans ce cas), des travaux, de la main d'œuvre, des frais administratifs.

## **5. Travaux - Les techniques sans tranchée ont-elles été envisagées ?**

Il semble que ces techniques soient utiles pour traverser des obstacles spécifiques (autoroutes, voies ferrées, etc....) mais les bureaux d'étude ne préconisent pas ces solutions pour les grands linéaires de réseaux.

Sur le projet de Meylan, il est prévu d'utiliser un fonçage pour traverser l'A41.

## [BILAN] Bilan des questionnaires individuels

- Enquête du 10 au 17/11/2022
- Analyse en Plénière le 17/11/22
- Synthèse par membres du Bureau du 22/11/22 au 29/11/2022
- Validation en Bureau du 5/12/2022
- Envoi aux membres de la Plénière le 06/12/2022

### 22 répondants

20 membres de la plénière,

- 40% membres du collège politique, 20% collège association, 40% collège Habitants

2 hors plénière

21 participants à des GT

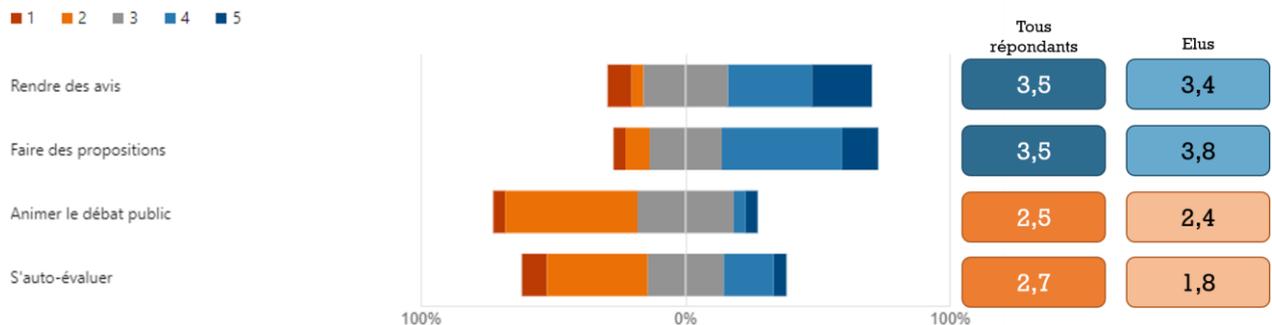
6 référents des GT

### Missions

7. Pour chacune des missions, comment pensez-vous que la CEM a rempli sa mission :  
Votre avis de 1 à 5 / 1 pas du tout rempli à 5 complètement rempli

[Plus de détails](#)

■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ 4 ■ 5



### Avis sur la composition, le fonctionnement, les sujets et réalisations, l'articulation avec le public

#### Garder

- L'objectif premier de contribuer à l'intérêt commun
- Une exigence d'articulation avec le grand public
- Une composition avec trois collèges mais avec des conditions (voir ci-après)
- La Charte de fonctionnement
- La gouvernance actuelle avec bureau, réunions plénières à intervalle régulier, groupes de travail,
- La possibilité d'auto-saisine
- Des GT qui travaillent avec méthode (pilote, éléments de travail et de suivi, etc.)
- Des rencontres/soirées débats grand public
- L'utilisation de la plateforme "Je participe" pour la publication des travaux

## Arrêter

- **Le travail dans la précipitation**
  - Donner un avis dans l'urgence sur un projet pour répondre à un calendrier imposé, sans avoir été impliqué en amont
  - Arrêter les saisines sur des délais trop courts qui ne permettent pas un travail sérieux
  - Elaborer des avis par mail sans débat préalable
- **Ce qui freine l'efficacité**
  - les plénières sans débat, ni travail collectif
  - La multiplication des GT sans ressources affectées ou pilotes

## Améliorer

- **La composition**
  - Augmenter sensiblement le nombre d'habitants dans le collège « Citoyens »
  - Rechercher la diversité par quartier/âges/jeunes
- **L'application et le respect de la charte**
  - Rédiger des fiches projet, le suivi de l'avancement et du rendu des GT
  - Organiser des plénières de débat et de travail
  - Donner un rôle plus important de la plénière pour valider le travail des GT (au démarrage, points d'étape, avis final)
  - Améliorer le formalisme dans les avis/propositions de la CEM
  - Mieux pratiquer la co-responsabilité du groupe, la bienveillance, la divergence de points de vue et la visée d'intérêt commun.
  - Insister sur les critères d'auto-évaluation du projet ou du GT.
  - S'assurer du retour des élus (ex grille analyse des Permis de Construire)
- **L'efficacité interne de la CEM :**
  - Planifier les travaux de la CEM sur un trimestre
  - Impliquer la CEM en amont des projets en lien avec les autres parties prenantes (services mairie, Métro, ou autres)
  - Améliorer la construction d'avis collectifs au sein des groupes en privilégiant les réunions en présentiel, ou éventuellement en visio (proscrire le mail)
  - Préparer les réunions par chacun, l'organisation et la tenue par les référents, la mise des comptes-rendus sur Teams
  - Exprimer des propositions concrètes à terme court quand le sujet est vaste
  - Améliorer l'utilisation de Teams comme outil de communication interne
  - Développer le collectif de la CEM au travers de travaux/débats en plénières
  - Faciliter l'échange direct entre les GT en réservant un temps de débat lors de la plénière
  - S'assurer que sur chaque GT une personne (ou un binôme) pilote est engagée et formée
  - Essayer d'avoir un accès (facile) aux expertises techniques relatives au projet et un support méthodologique
  - Limiter l'utilisation d'un vocabulaire technique et des sigles
- **Les rapports avec les élus :**
  - Clarifier le processus entre CEM et élus, notamment auprès de quels élus ou dans quelles instances sont communiqués les avis
  - Améliorer la communication des travaux de la CEM vers l'ensemble des élus

- **Le lien avec les habitants :**
  - Rendre visibles des résultats tangibles et leur communication vers les habitants
  - Ouvrir des propositions à l'avis d'habitants
  - Faire connaître la plate-forme "Je participe"
  - Organiser des rencontres thématiques (ex : climat, ville parc).
  - Diffuser les travaux aboutis sur le site de la mairie (ex : haies et clôtures)
  - Informer au plus tôt sur les réunions publiques et enquêtes
  
- **La communication par tous les canaux disponibles**
  - Mise en avant des travaux de la CEM sur les sites de la Mairie
  - Consacrer ½ page du journal MMV à la CEM
  - S'appuyer sur les outils de communication des unions de Quartier,
  - L'identification en tant que CEM par la création d'un Logo
  
- **La valorisation de l'engagement des membres et le résultat des travaux**

## Lancer

- **Consolider le fonctionnement entre membres**
  - Prévoir par exemple 1 fois par an, une demi-journée cohésion/connaissance avec un moment convivial (repas partagé, ...), 1 intervenant extérieur sur 1 thématique proposée par les membres
  - Organiser des formations à l'animation de réunion et aux fondamentaux de la conduite de projet (+ refaire une formation Teams ?)
  - Identifier des moments où favoriser l'expression sur des sujets parfois hors ordres du jour
  
- **S'accorder sur les moyens mis à disposition**
  - Evaluer exactement le temps investi par les différentes parties dans le fonctionnement de la CEM: membres de la plénière, membres des GT n'appartenant pas à la plénière, collège politique, et surtout services.
  - Définir clairement les moyens (RH) mis à disposition de la CEM
  - Définir les moyens de communication mobilisables
  
- **Ouvrir la CEM**
  - Intégrer aux débats internes des personnes extérieures à la CEM : des spécialistes, experts indépendants... pour un meilleur éclairage des questions traitées
  - Associer le monde économique, ouvrir aux commerçants sur des thématiques spécifiques
  - Renouveler le collège Citoyens en augmentant le nombre d'habitants et ouvrant aux salariés
  - Organiser des réunions d'information et concertation avec les habitants sur différents horaires.
  - Essayer d'impliquer la jeunesse à nos travaux, avec des méthodes différentes et adaptées
  
- **Mettre en place un cadre d'échanges avec les élus**
  - Organiser des sessions de partage d'informations avec les élus sous forme d'ateliers thématiques
  - Organiser un RV annuel avec les élus pour faire un bilan
  - Présenter certains dossiers en Conseil Municipal
  - Clarifier ce qui est ouvert et ce qui est prescrit (déjà décidé)
  - Organiser l'expression des retours des élus sur les travaux et les avis de la CEM et leur engagement à prendre le relai avec les élus thématiques ou au niveau métropolitain
  - Définir comment et quand le travail de la CEM sera intégré dans le planning global du projet et notamment dans le calendrier décisionnel de élus

- **Confidentialité : besoin et moyens à mettre en place**

- La confidentialité sur les sujets traités est une contrainte juridique mais en même temps un frein au lien avec les habitants.
- Définir s'il est possible de lever cette contrainte sur certains groupes de travail
- Voir si la signature d'une charte de confidentialité suffit et ce qu'elle pourrait contenir

## A débattre

- **Modifier le périmètre d'intervention de la CEM au vu des difficultés rencontrées sur les projets métropolitains ?**

- Faut-il centrer les contributions de la CEM seulement sur les sujets qui sont de la responsabilité de la commune uniquement ? Ou garder l'ambition d'intervenir sur les projets structurants pour la commune, même lorsqu'ils sont menés par la Métro, conjointement avec la commune ?
- Dans ce dernier cas, comment s'assurer que les propositions et avis de la CEM soient entendus au niveau métropolitain ? En intégrant les conseillers métropolitains de Meylan dans les travaux de la CEM ? En travaillant plus étroitement avec les services métropolitains ? En comptant sur le Maire pour porter l'avis de la CEM ? En travaillant conjointement avec le C2D ? .....
- Faut-il centrer la CEM sur le terme court (décisions opérationnelles) ? Ou au contraire sur le terme long (orientations stratégiques) ? Est-ce que cela change quelque chose quant aux capacités d'influence de la CEM sur les décisions des élus ?

- **Peut-on améliorer le lien avec les élus ?**

- La présence d'élus dans la CEM, dont le président, est-elle suffisante pour faire le lien entre élus et la CEM ?
- Quelle place et rôle de la CEM dans les concertations grand public pilotée par la commune (ex : Mi-Plaine) ?
- Collège Politique : quelle composition ?
- La Présidence de la CEM est-elle confiée à un élu? si non, qui va assumer la charge de travail si ce n'est pas un élu? un binôme élu/non élu?

- **Comment rendre la CEM plus impactante et créer des dynamiques d'implication ?**

- Le formalisme du fonctionnement de la CEM (fiche projet, suivi des GT en plénière, validation/vote des avis des GT en plénière) n'est-il pas trop lourd et contraignant ? Est-ce que ce n'est pas un frein à la dynamique, à la créativité et à l'agilité de la CEM ?
- Réduire le nombre de groupes en adéquation aux moyens humains proposés par la mairie permet-il à la CEM d'avoir plus d'impact?
- Souhaite-t-on aller vers des démarches sur des temps courts pour toucher d'autres publics ?

- **Modifier la composition**

- Collège Associations : augmenter ou réduire leur nombre ?
- Changer les modalités de renouvellement des membres ?
- Changer les participants au GT pour les prochaines années n'est-ce pas risquer de faire repartir de zéro avec les nouveaux membres (donc une perte de temps) ?

- **Changer certaines modalités pour être plus visible ?**

- Présence sur les réseaux sociaux ?
- Tenir ou imaginer des réunions en dehors de la mairie : LCR, chez les habitants....
- Rendre publiques les réunions plénières de la CEM comme le sont les réunions du CM (présence d'un public ayant droit à la parole sur décision du président).

## [BILAN] Groupes de Travail

### **Groupe de Travail Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

*Référents : Marzia Minazio, Clément Denimal, Patrick Poupin*

#### **Le constat**

- Nous constatons que notre GT n'a pu intervenir qu'après coup sur la modification numéro 1 du PLUI et de ce fait il n'a pas pu participer autrement qu'en exprimant un avis. Ce sera de même pour la modification numéro 2.
- Cette situation a engendré une frustration pour plusieurs membres du GT pour qui une co-construction entre CEM et élus était attendue avec plus de transparence et avec une participation active de la CEM.

#### **Les questions posées**

- Est-ce que notre GT pourra intervenir plus en amont sur les modifications suivantes ?
- Qu'est-ce qu'on entend par co-construction sur un sujet délicat et politique comme le PLUI ?
- La confidentialité sur les sujets traités est une contrainte juridique. Sommes-nous prêts à signer une charte de confidentialité pour notre groupe de travail ? Est-ce que cela suffira pour que nous puissions intervenir plus en amont sur les sujets à traiter ?
- Devons-nous identifier des sujets transversaux à plus long terme sur lesquels travailler (ex : projet de ville) ?

#### **Demandes de clarification à transmettre aux élus**

- Définir clairement jusqu'où la CEM pourra intervenir (ou pas) pour préparer les modifications du PLUI à venir.

#### **Demandes de clarification pour les membres du GT**

- Quelles sont nos attentes pour continuer à participer au GT ?
- Comment trouver une place dans cette CEM en devenant actifs et efficaces malgré les contraintes ?

#### **Fonctionnement à garder**

- La communication de la part de la mairie sur les différentes modifications du PLUI du SCOT et du PLH
- L'expression de notre avis sur tous les sujets concernant le PLUI le SCOT et le PLH.
- Les auto-saisines avec création de sous-groupes thématiques (ex : ville parc, mixité sociale)
- Les réunions régulières avec échanges et débat
- Les réunions d'information par des intervenants externes

#### **Fonctionnement à améliorer**

- Plus de lien avec les élus, les services de la mairie et les représentants de la métropole en fonction des sujets
- Plus de temps de débat lors des plénières

## **Propositions, nouvelle orientation**

- Ne plus être uniquement en réaction des modifications du PLUI
- Modifier l'intitulé du GT PLUI en **GT aménagement et urbanisme**
- Reprendre l'étude urbaine réalisée en 2019 par l'ancienne CEM et l'AURG pour la traduire en projet d'aménagement par secteurs dans le but de conserver la qualité de vie de Meylan.
- S'assurer de la contribution des services d'une agence d'urbanisme.
- Se servir du schéma d'aménagement pour établir les propositions des modifications du PLUI à venir.

## **Groupe de Travail Projets Urbains**

*Référent : Jean-Yves Courcoux*

### **Garder**

- Les réunions de présentation du projet par les architectes-promoteurs
- La charte communale
- Notre avis doit porter essentiellement sur l'expertise d'usage, car c'est notre valeur ajoutée

### **Arrêter**

- Pour la confidentialité, pas de présentation en plénière des projets ; présentation une fois par an du travail réalisé sur les projets qui ont abouti

### **Améliorer**

- Avoir un référent du service urbanisme qui soit impliqué dans notre GT
- Ne pas se contenter de donner notre avis sur la présentation d'un projet 'déjà ficelé' par les archi-promoteurs mais travailler également sur les phases amont
- Avoir des réunions de travail avec les service Urba aux différentes phases du projet, le GT ayant pour objectif d'amener une expertise d'usage aux services techniques (donc apport de la CEM auprès du service Urba !)
- Valider systématiquement les CR en fin de réunion (cf Lidl)
- Retour sur l'impact de propositions/préconisations faites lors des présentations
- le périmètre de suivi des PC par le GT : tout collectif + immeubles de bureau
- proposer des améliorations de la charte après les 2 ans de fonctionnement
- Le suivi des projets et la transparence entre les services Urba et le GT

### **Lancer**

- jusqu'à très récemment nous n'avions pas de grille d'analyse des PC- nous en avons maintenant une (la charte communale) qu'il faudrait étoffer/organiser de façon à avoir un regard à 360 degrés et ne pas passer à côté de certains points
- mettre en place un retour sur les chartes signées avec les promoteurs
- En complément du plan déjà fourni par le service Urba avec les projets en cours : même si tous les projets n'ont pas la même importance et ne nécessitent pas le même suivi, il est capital d'avoir un réel suivi exhaustif de tous les Permis de construire, dans un tableur (mis à jour par le service urbanisme) avec certaines infos de base et le suivi d'avancement du projet
- surfaces de terrain, surface bâtie, surface pleine terre,...
- dates de début des différentes étapes du projet (Etude d'opportunité, Elaboration du projet, Dépôt PC, Instruction, Chantier, livraison)

### **A débattre**

- **Comment pouvons-nous apporter notre expertise d'usage** (aux services et aux promoteurs) dans la réalisation de projets d'opération de construction ?

- Intégrer la CEM dès le début de la conception du projet, comme indiqué dans la charte, pour pouvoir éventuellement influencer sur sa finalisation ?
  - Intégrer dans la phase instruction du PC, avec les services, pour vérifier le contenu de la charte ?
  - Intégrer (avec la commission Accessibilité) dans la phase de «réalisation-construction», pour le démarrage du chantier et les réunions suivantes de suivi de chantier ?
- **Débattre de la méthodologie suivante** : approfondir le travail pour chaque projet (important) avec la tenue de
    - La première réunion de présentation par le promoteur qui remet les documents de travail
    - Une réunion de travail du GT avec le service urba (avec grille évaluation charte) qui rédigent un avis sur le projet (observations, remarques, questions, ...)
    - Et une deuxième réunion avec le promoteur pour ses retours et la prise en compte de nos avis dans le projet
- **La confidentialité ne doit pas être un frein à l'implication du GT dans les phases de conception du projet** :
    - envisager de faire signer une clause de Confidentialité aux membres du GT ?

## **Groupe de Travail Mobilités**

**Référent : Philippe Bodiglio**

### **Améliorer**

- La définition des objectifs et du périmètre du groupe de travail : terme court ou long ? uniquement la participation aux concertations du SMMAG ? Ou plus largement l'ensemble des solutions de mobilités pour la commune ?
- Le partage des informations avec le SMMAG
- Le suivi de la prise en compte des avis donnés par les élus
- Le lien avec les élus et particulièrement ceux et celles qui sont membres du SMMAG
- Le lien avec les services compétents de la METRO

### **Arrêter**

- De cantonner les travaux du groupe à des avis en aval des projets dans le cadre de concertations publiques (comme pour le C1+), voire même en aval des concertations avec les habitants (plan de circulation Granier-Vercors).
- De suivre et de subir les techniques de concertation à effets cliquets et à choix fermés du SMMAG.

### **Démarrer**

- L'implication du GT en amont des projets de mobilité avec les parties prenantes, services de la Métro, du SMMAG et de la commune. Voir l'avis de la CEM concernant la saisine du nouveau plan de circulation Granier-Vercors.
- La possibilité de faire des propositions aux élus en amont de leurs décisions
- La rédaction, la conservation et la diffusion de CR des réunions avec le SMMAG.
- Le partage d'informations avec les autres initiatives/actions municipales touchant à la mobilité (Plan marche, commission Accessibilité, ...)
- L'élaboration d'avis sur les processus de concertation du SMMAG, sur le fond et la forme (respect de la procédure). S'assurer notamment que l'avis des habitants est conservé dans les documents de concertation. Faire aussi le lien avec les services de la Préfecture qui valident l'outil de concertation.

### **A débattre**

- Est-il souhaitable que le GT Mobilités travaille à la définition de la stratégie des mobilités du territoire Nord-Est ?
- Est-il souhaitable que le GT Mobilité interpelle directement (avec informations des élus) le SMMAG sur des erreurs techniques ou des éclaircissements juridiques (avec copie à la Préfecture) ?

### **Groupe de Travail Plan Climat Air Energie Territorial**

*Référent : Jean-Pierre Cleirec*

- Le groupe a bien fonctionné avec un bon équilibre entre les participants.
- Quelques interventions d'expert (METRO, ALEC)
- Pas d'avis encore rendu par le groupe de travail (Un gros manque ?)
- Bon lien avec les référents : Janig et François
- Ressources disponibles.
- Par contre pas de connaissance du fonctionnement des services mairie (Est-ce important ? Un objectif ?)
- Seule information faite aux habitants, la soirée Climat
- Pas de remontée de la voix des habitants par le groupe.
- Bon soutien des trois élus présents au groupe (Marie Odile, Anne Marie et Jean Baptiste)
- Pas d'autre relation avec les autres élus et pas de lien avec les élus métropolitains (communaux et ext)
- Problème du double outil : mail et teams, choix de privilégier Teams.

### **Groupe de Travail Haies et Clôtures**

*Référent : François Coudurier, Guillaume Agussol*

#### **Arrêter**

- De devoir attendre que la Ville nous donne les moyens de clore notre travail.

#### **Améliorer**

- Rien, ce GT a travaillé dans une bonne dynamique, indépendant des compétences extérieures et efficacement.

#### **Lancer**

- La communication (Services, CEM, élus, habitants, voire plus).

### **A débattre**

- Est-il acceptable que les travaux de ce GT soient en mode « pause » depuis tant de mois ?

### **Groupe de Travail Réseau Meylanais de Chauffage Urbain**

*Référent : François Coudurier*

#### **Arrêter**

- De (devoir) constater l'impossibilité d'avancer dans la réflexion de cette auto-saisine pourtant votée à l'unanimité des membres de la CEM ;

- De subir de fait les modes de fonctionnement et de communication lourds et peu efficaces entre la Ville et la Métro.

### **Améliorer**

- La clarification de la volonté de la ville d'impliquer le GT dans le travail de réflexion ;
- Le partage des informations avec la Ville (techniciens et élus) et aussi avec la Métro ;

### **Lancer**

- L'implication du GT en amont de ce type de projets avec les parties prenantes, services de la Métro et de la commune.
- La diffusion de CR des réunions avec la Métro ;
- La possibilité d'informer tous les élus en amont de leurs décisions ;
- Une communication (plus) systématique avec la Ville et la Métro sur ce thème.

### **A débattre**

- Est-il souhaitable que le GT RMCU interpelle directement (avec informations des élus) la Métro sur des enjeux techniques ou voire des demandes de clarifications dans les procédures (cf CR des Comptes) ?

| Bilan Cem Elus   | A fonctionné, apports aux élus et services  | Diffusion du travail, prise en compte  | N'a pas fonctionné   |
|--|---|--|--|
| <b>GT Modifications du PLUI</b>  |   |  |  |
| Projet d'avis<br>Enjeu 1 = Rééquilibrer effort de logements sociaux  |   | Avis de la Cem sur modif n°1 transmis au président CEM 13/09/21.<br>Le président a présenté le 28/06/22 au Gt Plui les modifications n°2 demandées par la commune.                         | Sur ce sujet, le constat est fait qu'il n'est pas possible de co-construire pour un ensemble de raisons (problème de timing, de processus complexe d'échanges avec la Métro, de problème de confidentialité...)                        |
| <b>Modif n°1</b><br><b>Enjeu 1</b> Prendre en compte cette zone (pavillonnaire Grand Pré) dans futur aménagement de la Serve, <b>ERS Charlaix</b>  | Question délicate de l'équilibre quantitatif/qualitatif a permis d'intégrer l'aspect qualitatif en recourant à l'outil OAP pour la modification 2 et 3. | Avis Cem versé à l'enquête publique au 01 Juillet et lu au CM de juillet et transmis aux services.<br>Le président a expliqué le rôle et mission de la CEM auprès du commissaire enquêteur | Préconisations CEM n'ont pas été retenues par le commissaire enquêteur. Ce qui a généré de la frustration chez certains.<br>Avis final pollué par un recentrage des débats sur la question des Emplacements réservés de mixité sociale |
| <i>ERS : aménagement et nombre ERS à revoir. Attention aux chiffres donnés et partager une base commune de données entre mairie, Métro et bailleurs</i><br><br><i>Construire un projet global de mobilité</i><br><br>Limiter les divisions parcellaires<br><br>Pertinence de parking en sous-sol<br><br>Meilleure prise en compte d'une soutenabilité environnementale et climatique avec prise en compte des critères de la convention Européenne du paysage pour classification en EBC | <i>Débat sur les ERS a permis de lancer un GT Mixité sociale.</i>   |  | <i>Voir ci-dessus</i><br><br>C'est au Plui qui s'impose à la ville de respecter les règlements en amont.   |

|   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| Profiter de la Loi 3D pour intégrer des indicateurs quantitatifs en plus des qualitatifs<br><br>Lancer une réflexion OAP mixité sociale   |   |   | La loi 3DS ne traite que l'aspect quantitatif  |
|   | Des habitants en capacité d'avoir Une expertise technique sur un sujet complexe. Des questions pertinentes qui dérangent et nous poussent, nous élus, à nous questionner et revoir certains aspects/modalité/angle de vue de notre politique.<br><i>"utile aux élus, dans la mesure où il permet un dialogue et plus de compréhension de part et d'autre. Même en période de tension, Il y a toujours un membre du GT qui relativise, se met (un peu) à la place des élus."</i><br>Evolution positive<br>Dans son dernier bilan, le GT PLUI a exprimé le besoin de se transformer en GT <i>Urbanisme et aménagement urbain</i> ce qui permet de travailler moins dans l'urgence | Visibilité du travail de ces groupes limitée, comment élargir la participation aux habitants sur des décisions ou projets à enjeux ?  | Difficulté de compréhension par les membres CEM des contraintes des élus et des services et plus généralement du fonctionnement des collectivités tels que parfois la faible anticipation des calendriers, la charge de travail supplémentaire que représente la mise à disposition d'éléments spécifiques "Meylan" par la Métro, la capacité à faire de nos services en interne, la lenteur des réponses, et le temps nécessaire au changement des habitudes des agents métropolitains ou mairie... |
| <b>Meylan Ville Parc</b><br>Avec une expertise pointue, s'est lancé dans un projet expérimental (concentré sur Buclos/Grand- Pré) de définir des critères objectifs de prise en compte de la qualité paysagère environnementale qui pourraient être proposés à la Métro pour intégration dans les documents officiels | Groupe relativement autonome.<br>Projet ambitieux.<br>Travail sur un temps long car pas de contrainte agendas (Métropolitain et autre)<br><br><i>Retour élus "riche, instructif et a permis de me rendre compte de la richesse de notre commune à une échelle différente"</i>   | A produit un questionnaire sous la forme d'un livret <b>Meylan, ville parc</b> , son paysage et cadre de vie.<br>Le président de la Cem a relayé l'information via un mail envoyé à tous les élus, les incitant à remplir ce livret.<br>Rempli par certains élus. | Le GT s'est posé la question de la diffusion à la fin de son travail, ce qui ne facilite pas le relais dans le cadre structuré des Ordres du jour à anticiper dans les commissions, ou dans les réunions de majorité ou dans les points ODJ du Conseil municipal.  |

|   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| <b>Mixité Sociale</b><br><i>Groupe lancé, pas de production</i>   |   |   |  |
| <b>Mobilité</b>   |   |   |  |
| <b>C1 et circulation</b><br>Séances de travail fin 2021 avec la Métro et le SMAAG + Motion en octobre 2022  | A fait valoir la nécessité de présenter plusieurs scénarios concernant le plan de circulation "quartiers apaisés"<br>Un apport expertise d'usage appréciable.   | La demande des 3 scénarios a été transmise au SMMAG le 01/04/22 qui n'a pas retenu le scénario "au fil de l'eau".<br>Présentés en Commission Ecologie des élus.                           | Souhait du GT de travailler plus largement sur la polarité Nord-Est. Il aurait fallu faire le même type de travail que pour le PLUI afin de s'approprier ce sujet, des décisions déjà prises... il s'est avéré compliqué (voire impossible) de trouver un mode de fonctionnement sur ce sujet "brûlant" du plan de circulation.<br>Tous les membres du GT n'ont pas pu participer à la concertation grand public avec présentation par la Métro qui répondait aux questions. Cette 1ere concertation Grand Public avec une co-présentation Maire + Métro aurait pu leur apporter plus d'éléments en amont pour synthétiser leur avis dans un délai resserré. |
| <b>Plan Marche</b>  | Les membres CEM ont contribué aux outils d'enquête et ont donné leur avis.  |   | Impliquent d'autres acteurs que la CEM : UQ, Parents élèves, personnes à Mobilité réduite<br>De l'articulation/ complémentarité CEM/habitants  |
| <b>GT Projets Urbains</b>   |   |   |  |
| <b>Charte communale d'urbanisme</b><br>formalisée par un document une commande des élus réalisée grâce à la présence d'une stagiaire qui a co-écrit ce document | La Cem a participé sur 2 chapitres avec retour pris en compte par les services.<br><i>"Ce document me semble avoir influencé ou conforté certaines décisions et exigences face aux promoteurs. Ceci soit au moment de la présentation du projet par le promoteur soit au cours des autres rencontres de suivi."</i> | La charte est en phase de déploiement entre services ville et les promoteurs. Mais se rajoute aux tâches quotidiennes avec services déjà surchargés.<br>A été votée en CM le 27 juin 2022 | Mieux définir la méthode et les outils.  |

|                                 |   |  |  |
|---------------------------------|---|--|--|
| <b>5 projets vus</b>            | Clarification de certains points législatifs auprès d'élus non-initiés en urbanisme.<br><i>"Sur le projet LIDL, j'ai trouvé un meilleur suivi que sur d'autres projets de promoteurs ; Différentes rencontres ont eu lieu et le promoteur a pris en considération des remarques ou points de préconisation de la CEM notamment sur la végétalisation, l'importance de préservation de certains arbres, l'augmentation du nombre de place vélos"</i> . | Bon échange élus, membres de la CEM  |  |
| <b>GT PCAET</b>                 |   |  |  |
| <b>Suivi du PCAET</b>           | Les questions posées par les membres du GT nous titillent et elles ne manquent pas d'intérêt. Il y a une expertise technique chez certains membres. Au fil du temps, une auto-régulation vers plus de réalisme. Apport de spécialistes de la question, globalement écoute et bienveillance. Production d'une motion dans un esprit constructif  | Quelle articulation entre les GT, la CEM et les autres instances participatives de la Métro (Civipole par exemple notamment le débat sur la ZFE)   | Les moyens d'action de la ville et de la Métro étant limités, un décalage entre souhaits et réalisation. L'agent mairie consacre un temps déjà important à ce Gt et il est tout aussi important que les autres projets portés par les élus puissent être suivis par les services. Nécessité d'une planification réaliste |
| <b>Conférence Planète Bleue</b> | Réalisation concrète et visible<br>Une belle réussite. 140 participants : réussite du lien CEM vers les habitants. Beau travail de synthèse du GT pour faire comprendre la complexité de la mise en œuvre de la transition énergétique. Apprécié par les élus non-initiés qui ont trouvé cette conférence informative.<br>A permis de recruter 5 nouveaux membres pour le GT dont des jeunes.   | Des questions posées en direct aux élus, puis lors d'Heure Citoyenne de novembre.<br>A permis le lien entre la convention citoyenne pour le climat de la Métropole et le travail en cours du GT meylanais.<br>Présentation dans le cadre de l'heure citoyenne du 19/12 |  |

|   |  |  |   |
|---|--|--|---|
| <b>Motion Climat</b><br>Demande aux élus une évaluation budgétaire des moyens financiers consacrés à la transition. | Le GT nous pousse à respecter nos engagements. <i>"C'est une chance qui gratte"</i> . Respect des procédures de la charte de fonctionnement. Travail collectif. Une relation de confiance élus/GT se met en place au fil du temps<br>Un projet en construction de sensibilisation des habitants qui va dans le sens de l'acceptabilité et d'actions concrètes visibles.  | Transmise au président CEM le 13/12/22 et réponse orale faite lors de la plénière du 13/12   |   |
| <b>GT Entrée de ville</b>   |  |  |   |
| Initiative Cem élargie aux élus et habitants. Pas de souhait d'aller vers Grand Public ?                            | Le GT a contribué à définir la méthode, à améliorer et enrichir le questionnaire en lien avec le service concerné, à l'exploitation des résultats. Cela a permis la visite sur le terrain, le tout finalisé dans un livret de synthèse avec propositions. Participation au Cahier des charges pour l'appel à idées. Nous a obligé à ne pas rester passifs. A partager cette problématique Entrée de ville avec tous les élus et à mobiliser le service urbanisme sur cette question. | Synthèse présentée en mai au GT. Ce travail a été Intégré et présenté partiellement dans la réflexion menée par la cheffe de service aux élus. Ce projet est intégré dans le contrat de co-développement | Les propositions d'amélioration rédigées dans le livret n'ont pas eu de suite pour l'instant et il n'y a pas eu de retour fait à la CEM, ni de présentation du travail fait en Commission ou réunion de majorité ou ... Pilotage Métro ? Donc comment faire ? |
| <b>GT Innovée Est</b>   |  |  |   |
|   | Bon exemple de la CEM sur un secteur géographique.   | Ouverture aux habitants du quartier qui a fait remonter la problématique du stationnement avec proposition d'enquête.  | Manque de ressources du côté mairie et AURG pour piloter cette enquête. Manque d'animateur GT et AURG.  |

|   |  |  |   |
|---|--|--|---|
| <b>Haies et clôtures</b>                        |  |  |   |
| Auto-saisine                                    | Les membres ont pris conscience de la complexité du sujet et des règles du PLUI. Bon travail avec les services urbanisme, environnement et J. Mouro. Base de données réalisée qui sera utile aux services. Ils incluent aussi des objectifs de gestion au quotidien par les copropriétés et propriétaires. Font le lien avec le GT PCAET et le plan marche | Diffusion du guide pas possible car non encore finalisé par faute de moyens à ce stade. Pas de retour de ce travail aux autres membres CEM pour appropriation et validation. | Manque d'experts ; ce GT a disposé d'un temps important d'un agent. Ce GT aurait gagné à travailler avec le groupe biodiversité du Charlaix Maupertuis auquel participaient des experts paysagistes ou biodiversité. Des experts paysagistes auraient permis d'apporter des documents similaires produits par ailleurs. Du temps services et membres GT aurait pu être économisé. |
| <b>Réseau Meylanais de Chaleur Urbaine</b>      |  |  |   |
| Auto-saisine<br>Groupe lancé, pas de production |  |  |   |
| <b>Hors CEM / en articulation</b>               |  |  |   |
| <b>Groupe Biodiversité</b>                      | Travail en autonomie sur un sujet qui intéresse tous les membres. Moins de pression pour les élus que pour le GT PLUI donc moins de frustration. Travail sur le terrain par deux groupes. Production de recommandations d'éléments de protection du paysage  | Intégré pour une partie dans nos demandes pour la modif n°2, attente retour Métro pour la prise en compte et la restitution au GT.   | Aucun moyen humain. A part les 2 élues référentes. Travail de deux groupes séparés, limité à un quartier (Charlaix-Maupertuis, ou Buclos Grand-Pré) avec des approches différentes dans chacun de ces quartiers. Pas de vision à l'échelle de la ville.   |